
FWA

25 SEPTEMNRE 2014 N°39
DÉPOT : BRUXELLES X

Pleinchamp

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

PÉRIODIQUE D'INFORMATION AGRICOLE DIFFUSÉ LE JEUDI AUPRÈS DE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE WALLONIE
Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - Fax : 081 60 04 46 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

CETTE SEMAINE



ÉDITO

La Wallonie déterminée à relever de lourds défis

Le weekend dernier se tenaient les traditionnelles Fêtes de Wallonie. Outre les réjouissances, ces fêtes sont l'occasion de messages politiques. Les partenaires sociaux, parmi lesquels la FWA, réunis au sein du Conseil Economique et Social de Wallonie, ont également profité de l'occasion pour rappeler leurs principales préoccupations. Les interlocuteurs sociaux wallons ont réaffirmé avec conviction leur engagement au travers d'une déclaration articulée autour de trois axes essentiels: la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat, la politique économique et l'innovation ainsi que les politiques de l'emploi et de la formation.

Yvan Hayez



Fêtes de Wallonie et rentrée politique étaient intimement liées le weekend dernier et ce, dans un contexte tout à fait exceptionnel. En effet, une nouvelle législature s'ouvre cette année tant au niveau européen que fédéral et régional. Dans notre pays, que ce soit au niveau fédéral ou régional, les organes législatifs et exécutifs vont devoir mettre en œuvre le transfert des compétences issu de la sixième réforme institutionnelle. L'ampleur de la tâche est considérable. Pour la Wallonie, le transfert des compétences représente un doublement de ses dépenses et porte sur des matières qui sont au cœur des préoccupations de la population et donc des interlocuteurs sociaux: l'emploi, la santé, les personnes âgées, les allocations familiales. Plus de compétences signifie plus de responsabilités et la faculté de notre Région d'attribuer des moyens à l'avenir se fera en fonction de sa capacité à créer de la richesse. Comme chacun le sait, la rigueur est de mise et tous les niveaux de pouvoir doivent contribuer à l'assainissement des finances publiques dans un cadre fixé par l'Europe. En Région wallonne, le défi est majeur et notre économie devra être stimulée de manière significative. Dans un cadre d'une politique budgétaire restrictive, notre Région doit opérer les choix les plus pertinents et les plus efficients tout en assurant une cohérence de la politique menée. Pour les partenaires sociaux wallons, trois axes sont essentiels:

- la mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat
- • la politique économique et l'innovation
les politiques de l'emploi et de la formation.

Pour le CESW, le transfert des compétences doit être l'opportunité de repenser globalement les politiques et de veiller à une affectation judicieuse des moyens transférés ainsi qu'à l'organisation de la prise en charge de ces compétences. Pour le CESW, le nouveau Gouvernement doit oser mettre en place des réformes profondes qui favorisent la cohérence des politiques wallonnes, transférées ou acquises antérieurement. Dans ce processus, les partenaires sociaux rappellent le rôle essentiel que doivent constituer la consultation et la concertation sociale dans le cadre du processus démocratique.

suite en page 2

suite de la page 1

En ce qui concerne l'économie et l'innovation, les interlocuteurs sociaux estiment que la politique économique de la Wallonie doit s'inscrire dans la continuité du Plan Marshall tout en tenant compte du résultat des évaluations menées.

Le CESW estime que le retour à une réelle croissance durable doit prioritairement s'appuyer sur la mise en place d'une véritable politique industrielle wallonne ainsi que sur la poursuite du soutien aux petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les partenaires sociaux insistent également sur l'importance de la R&D et de l'innovation et particulièrement sur les efforts à poursuivre en vue de valoriser les résultats en Wallonie, singulièrement au niveau des PME. Pour notre secteur, cette stratégie est particulièrement pertinente en ce qui concerne l'agroalimentaire au sens large et au niveau de la transformation en particulier.

En ce qui concerne l'emploi, les interlocuteurs sociaux rappellent l'importance d'une politique cohérente, efficace et lisible au sein de notre Région. Le combat pour l'emploi doit être mené sur tous les fronts tant publics que privés. Pour les partenaires sociaux, l'emploi doit être intimement lié à l'enseignement et à la formation. Enfin, le CESW réaffirme son soutien au développement de la formation en alternance qui a démontré son utilité et sa plus-value.

Samedi dernier, Paul Magnette était très attendu à la tribune du Théâtre de Namur en sa qualité de nouveau Ministre-Président de notre Région. Il a dédié l'essentiel de son intervention aux jeunes et à l'emploi parlant d'une double transition: sociologique et économique. De fait, le Ministre-Président a largement consacré la première partie de son intervention à la jeunesse. Il s'est dit «frappé par la déconnexion entre la génération qui est aux affaires et la génération montante». Parlant d'une «révolution silencieuse» et «sociologique», Paul Magnette considère – à juste titre – qu'il s'agit là «d'un défi aussi important que la transition industrielle». Sur le plan industriel, Paul Magnette fait le constat d'une transition entre des pans entiers de notre industrie qui s'écroulent et d'autres qui ne cessent de progresser tels que l'aéronautique, le secteur pharmaceutique, voire les biotechnologies en général. Pour le Ministre-Président et son Gouvernement, le Plan Marshall et les pôles de compétitivités (dont le pôle agroalimentaire) continueront à être les principaux moteurs de notre transition industrielle et du redressement économique de notre Région. Redressement économique dont il admet que l'on parle depuis longtemps, mais bien réel si on le compare à la moyenne européenne, et en tout cas pas assez rapide à son goût.

Dans les prochains jours, c'est le budget qui sera au cœur des préoccupations du Gouvernement wallon. L'exercice sera triple: ajustement du budget 2014, préparation d'une trajectoire pour 2015 afin de répondre aux exigences du Fédéral et de l'UE et enfin, le budget pour l'exercice régional 2015. Sans parler d'austérité, la Wallonie doit s'attendre à une cure de rigueur durant les deux prochaines années. Comment cette cure va t'elle s'opérer? Selon les pistes qui circulent, il ne devrait pas y avoir d'économie sur le Plan Marshall, sur la politique au profit des personnes handicapées et il ne devrait pas y avoir d'impôts nouveaux. Par contre, les pistes pour le retour à l'équilibre concerneraient un lissage de projet sur plusieurs années, une réduction des dotations aux organismes publics, le non remplacement de quatre fonctionnaires sur cinq, la réduction des aides à l'emploi et la réduction des subsides légaux et extra-légaux. Bref, tout le monde ou presque retient son souffle! Comme évoqué en première partie de cet éditorial, les partenaires sociaux ont rappelé leurs priorités.

Message reçu, a déclaré Paul Magnette qui veut travailler dans un modèle très intégré avec les partenaires sociaux. Au boulot et donc, ce n'est pas ce qui manque!

PAC 2015-2020: l'Administration wallonne rappelle les bases des nouvelles aides découplées

Vous pourrez lire ci-dessous quelques informations générales émanant de la DGO3 sur les dispositions que la Wallonie compte prendre dès 2015 pour organiser le paiement des aides découplées dans le cadre de la nouvelle PAC. Il restera cependant encore à définir plus précisément, d'ici la fin de l'année, quelles seront les modalités de reconnaissance de l'agriculteur «actif» ayant accès à ces nouveaux droits au paiement. De même, les modalités des aides couplées ne sont encore qu'un projet qu'il appartiendra à la Commission Européenne d'accepter ou de modifier dans les prochaines semaines. Nous reviendrons évidemment dans ces mêmes colonnes avec le maximum de précisions et de détails sur toutes ces mesures dès que possible. Sujet qui fera bien sûr également l'objet de soirées d'information dans l'ensemble des sections régionales de la FWA.



A la suite de la réforme en profondeur de la PAC et dans le cadre de la mise en place des modalités relatives aux aides du 1er pilier, la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement communique les informations suivantes:

Vous trouverez ci-dessous, une brève synthèse du contenu des différentes aides qui composent le paiement direct, à savoir: le paiement de base, le paiement redistributif, le paiement vert, le paiement jeune agriculteur et le soutien couplé.

Des informations détaillées par thématique vous seront communiquées via la déclaration de superficie pour la campagne 2015 et, au fur et à mesure, sur le portail internet de la DGO3 (http://agriculture.wallonie.be/pac).

Définition de l'agriculteur actif

Sont exclus du paiement direct les personnes physiques ou morales, ainsi que les groupements de personnes physiques ou morales qui exploitent des aéroports, des services ferroviaires, des sociétés de services des eaux, des services immobiliers ou des terrains de sport et de loisirs permanents.

Le paiement de base

Ce paiement est le solde de l'enveloppe après avoir déduit les autres aides (paiement vert, paiement redistributif ou «top-up», paiement jeunes agriculteurs et soutien couplé). En l'état, et sous réserve de ce qui sera décidé par le Commission concernant les aides couplées, le pourcentage de l'enveloppe des paiements directs consacré au paiement de base serait de 29,9%.

Octroi des droits au paiement

Le nombre de droits au paiement attribués par agriculteur en 2015 est égal au nombre d'hectares admissibles déclarés par l'agriculteur en 2015 et qui sont à sa disposition le 31 mai de la même année. Les droits au paiement sont attribués aux agriculteurs actifs pour autant

a) qu'ils introduisent une demande d'attribution de droits au paiement au titre du régime de paiement de base à la date limite d'introduction des demandes en 2015 (le 31 mars 2015 en version papier, ou le 31 avril 2015 en version électronique), excepté en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles et

b) qu'ils aient eu droit, pour 2013, à des paiements directs (prime unique, vache allaitante, prime à l'herbe), avant toute réduction ou exclusion.

Des droits au paiement seront également attribués aux agriculteurs actifs qui ont introduit une demande d'attribution de droits, qui n'ont pas reçu de paiements pour 2013 et qui, en 2013, ont produit des fruits et légumes, des pommes de terre de conservation, des plants de pommes de terre, ou des plantes ornementales, ou ont cultivé des vignobles.

Calcul de la valeur unitaire initiale des droits au paiement

La valeur unitaire initiale des droits au paiement est fixée comme suit. Un pourcentage fixe de la somme de la valeur des droits (y compris les droits spéciaux) que l'agriculteur détenait à la date d'introduction de sa demande pour l'année 2014 est divisé par le nombre de droits au paiement qui lui sont attribués en 2015.

A titre indicatif, en 2015, la valeur moyenne régionale du paiement de base serait de 115 euros par hectare.

Réserve régionale

La Wallonie utilisera sa réserve régionale en 2015 pour attribuer, en priorité, des droits au paiement aux jeunes agriculteurs et aux agricul-

teurs qui commencent à exercer une activité agricole.

La Wallonie utilisera ensuite, et par ordre de priorité, sa réserve régionale pour:

- attribuer des droits au paiement aux agriculteurs se trouvant dans des zones soumises à des programmes de restructuration ou de développement en relation avec une forme d'intervention publique (par exemple, des expropriations)

- attribuer des droits au paiement aux agriculteurs qui n'ont pas pu se voir attribuer des droits au paiement en raison d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles

Le paiement redistributif (surprime aux premiers ha ou «top-up»)

La Wallonie n'a pas pu obtenir en juillet l'autorisation de surprimer les 50 premiers ha. Dès lors, il a été décidé d'assurer un paiement redistributif représentant 17% de l'enveloppe de paiements directs et ce au bénéfice des 30 premiers ha de chaque agriculteur ayant activé les droits au paiement de base correspondant.

Un agriculteur ne pourra bénéficier chaque année qu'une seule fois de la surprime. Par ailleurs, dans un groupement d'agriculteurs, chaque membre du groupement pourra en bénéficier.

A titre indicatif, en 2015, le paiement redistributif serait de 115 euros par hectare.

Le paiement vert

L'Union européenne a décidé que le paiement vert devait correspondre à un volume globale représentant 30% des aides directes.

Pour en bénéficier, en supplément du paiement de base et de la surprime aux premiers ha, les agriculteurs devront dès 2015 satisfaire aux trois conditions suivantes:

- diversification des cultures sur les terres arables: présenter trois cultures différentes (si au-delà de 30 hectares de terres arables sur l'exploitation) ou deux cultures différentes (si entre 10 et 30 hectares de terres arables sur l'exploitation).

- maintien des prairies permanentes: la Wallonie devra veiller à ce que le ratio global wallon de prairies permanentes ne diminue pas de plus de 5% entre 2015 et 2020. Rappelons par ailleurs que l'interdiction de labour des prairies permanentes sensibles, c'est-à-dire les prairies classées en UG 2, UG3 et UG4 reste de mise.

- mobilisation d'au moins 5% des terres arables de l'exploitation à des surfaces d'intérêt écologique (SIE), c'est-à-dire des surfaces qui ont un intérêt direct ou indirect pour l'environnement.

A cette fin, l'agriculteur pourra constituer les 5% requis parmi les éléments suivants: terres en jachère, particularités topographiques (haies, arbres isolés, bords de champ, mares, fossés), bandes tampons, zones d'agroforesterie, bor

Des vérités élémentaires à marteler sans cesse

La journée «sans voitures», un événement annuel désormais entré dans les habitudes bruxelloises, est aussi l'occasion de mettre en valeur les vertus de la ruralité réelle. Celles-ci restent – en dépit de multiples efforts - encore fort méconnues des citadins surtout des grandes villes, dont notre Capitale. L'agriculture notamment wallonne participait à l'édition 2014 de la manifestation, entre autres par le biais d'ACW, Accueil Champêtre en Wallonie. Le Copa (les organisations agricoles de l'UE, dont fait partie la FWA) ainsi que la DG Agriculture de la Commission européenne étaient également présents au sein d'un stand et d'animations particulièrement didactiques.

Richard Cydzik



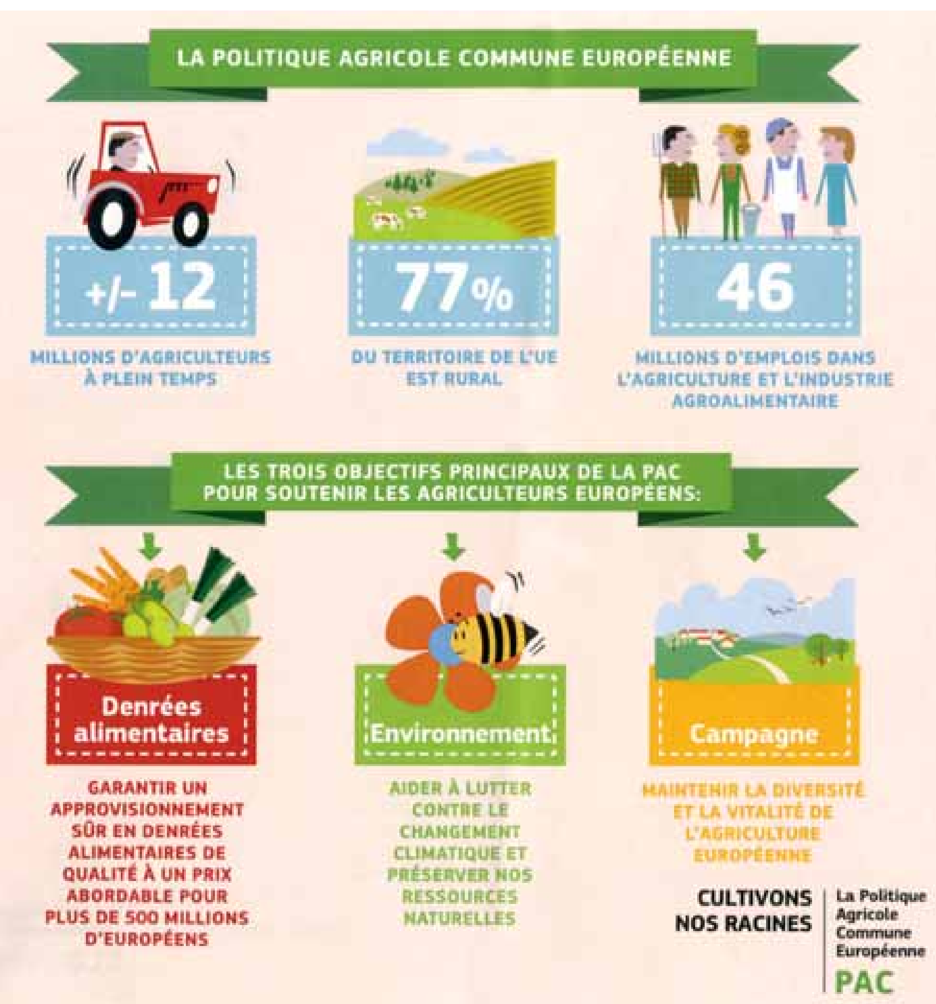
Jeux concours et diverses dégustations permettaient d'attirer l'attention sur des vérités hélas trop souvent perdues de vue, à la fois sur l'agriculture et la politique qui l'encadre à l'échelle européenne, la Pac. Il est consternant d'observer combien des réalités élémentaires sont ignorées bien que continuellement répétées, voire ressassées... Lors d'une récente conférence de presse sur les réactions européennes à l'embargo russe, le Commissaire Ciolos en a fait une fois de plus l'amère constatation. Un journaliste britannique (nouvellement accrédité à Bruxelles) lui a demandé pourquoi il est nécessaire d'accorder des compensations financières aux secteurs touchés, alors que le budget agricole représente déjà le principal poste des dépenses de l'Union. Ciolos a dû rappeler pour la nième fois que la Pac est l'unique politique commune de l'UE et que tout ce qui est dépensé dans son cadre ne l'est pas par les Etats membres, contrairement à tous les autres secteurs socio-économiques où les coûts sont précisément à charge des Etats. Un exemple parmi d'autres.

Autour du thème «l'agriculture notre vie, l'agriculture nos racines», il était souligné de multiples façons combien une grande partie de ce que nous consommons et utilisons quotidiennement provient d'une exploitation agricole, depuis notre lait, notre pain, notre viande, notre vin,... jusqu'à nos vêtements ou nos fleurs coupées.

Au départ créée pour aider les agriculteurs européens à assurer la sécurité alimentaire à des prix stables pour le consommateur moyennant un revenu équitable pour le producteur, la Pac s'est développée au fil des décennies pour fournir aussi une large gamme de ce que l'on appelle des «biens publics». Denrées alimentaires sûres et de haute qualité donc, mais aussi préservation du paysage, de la diversité agricole jusqu'à, aujourd'hui , la contribution à la lutte contre le changement climatique.

En assurant ces missions, la Pac œuvre simultanément en faveur des communautés rurales, des personnes qui vivent et y travaillent... et au sein desquelles les citadins apprécient de venir se détendre pour leurs vacances, week-ends et autres moments de loisirs. N'oublions pas non plus que l'agriculture, de concert avec l'industrie agroalimentaire qui constitue son aval, représentent ensemble 46 millions d'emplois et 6% du PIB européen. Un rôle essentiel pour nos économies et nos sociétés.

Cet aspect qualitatif n'est pas le seul à être pris en compte dans la Pac. Tous les types d'exploitations et de pratiques agricoles, grandes ou petites, familiales, traditionnelles ou biologiques, font l'objet d'une forme de soutien. De même que la recherche, l'innovation, l'incitation à l'amélioration de la performance des exploitations. «Il y a peu de marge pour élargir la superficie agricole en Europe, l'augmentation de la productivité doit dès lors provenir de ce côté».



Il était bien besoin de rappeler aussi à nos concitoyens que les divers objectifs de la pac sont poursuivis dans une garantie de plus en plus stricte de protection de l'environnement et de la biodiversité, comme l'atteste le «verdissement» de 30% des paiements directs aux agriculteurs.

Pourtant les animateurs de la DG Agri et du Copa ont fait si bien œuvre pédagogique au sein de leur stand à «Bruxelles-Champêtre» qu'ils n'ont pas manqué aussi de relever qu'en dépit d'objectifs aussi enthousiasmants, trop peu de jeunes considèrent le secteur de l'agriculture comme une profession attrayante: à l'heure actuelle, à peine 6% des agriculteurs sont âgés de moins de 35 ans... Un déficit de relève qui demeure l'une des préoccupations majeures dans le secteur , une réalité à laquelle le grand public doit aussi être sensibilisé.

Chronique syndicale radio

Mardi 30 septembre sur La Première après les infos de 20h

Ana Granados et Claude Van Hemelen reviendront sur les conséquences de l'embargo russe sur nos agriculteurs et horticulteurs.

Echéancier

Mardi 30 septembre

Prime à la vache allaitante

Les demandes de prime peuvent être introduites jusqu'à cette date (MRW-IG2, direction des services extérieurs).

Dans la Botte, ils sont plutôt Vergnies!

Fin de l'été enivré de lui-même et s'exalte encore de ses audaces. Parfum un peu défaillant, septembre quand la chaleur s'émousse. La lumière brise encore un peu les cils, comme des palissades opposées à ses rayons subtils. Les sept couleurs du prisme planent dans l'immobilité, le ciel léger taché de cerfs-volants imaginaires, il épanche sa flamme avec tranquillité. Ils ont de la chance à Vergnies ...

MARIE-FRANCE VIENNE



Après avoir mis à l'honneur la viande en 2013, le Comité du Terroir de la Botte du Hainaut a décidé, cette année-ci, de mettre en valeur le lait dans le cadre de deux nouvelles journées pédagogiques. Ce sont près de 500 élèves de 5ème et 6ème primaire issus de 22 écoles de la région qui se sont pressés, les 18 et 19 septembre derniers, dans l'exploitation de Johan Vandromme et Cindy Baudson pour y découvrir le circuit de l'herbe au lait, visite, ateliers didactiques et culinaires à la clef.

Des agriculteurs bénévoles et passionnés

Un événement organisé de A à Z par le Comité du Terroir de la Botte du Hainaut composé d'une quarantaine d'agriculteurs et d'agricultrices bénévoles, soucieux de faire connaître leur métier et de transmettre leur passion aux citadins. Guy Dubuisson en est le Président enthousiaste, qui se réjouit de pouvoir compter sur des exploitations qui acceptent spontanément d'accueillir des jeunes de la région, comme celle de Johan Vandromme et de son épouse, une exploitation familiale de cultures et d'élevage, avec 70% de surface de prairies et 30% de cultures (céréales, luzerne, maïs, betteraves fourragères) qui servent à l'alimentation du bétail. L'exploitation est passée en bio en 2006 et aujourd'hui, Johan Vandromme ne vend ni n'achète pour ainsi dire plus rien pour travailler presque exclusivement en circuit fermé. Il pratique la culture intégrée; on retrouve, par exemple, dans le même champ des céréales, des pois et de l'avoine. La récolte sert essentiellement à l'alimentation du bétail. Après les céréales, l'agriculteur sème des choux fourragers ou du trèfle d'Alexandrie à ensiler. Il s'agit en même temps de légumineuses productrices d'azote et de fourrage grossier favorisant un excellent transit intestinal chez les animaux. La seconde spécialité de l'exploitation, c'est la fabrication de glace artisanale au départ du lait du cheptel Blanc-Bleu mixte, avec un magasin à la ferme qui propose des glaces déclinées en une quinzaine de goûts différents sous la forme de boîtes d'un litre. Une activité de diversification prise en charge par Cindy Baudson, l'épouse de Johan. La Ferme du Terniau a déjà souvent, par le passé, organisé des journées d'information et des portes ouvertes, et c'est donc tout naturellement que Johan et Cindy ont accepté de recevoir les élèves de la région. Pour Johan, c'est l'occasion de montrer une image positive du milieu agricole à des enfants souvent émerveillés de découvrir une ferme, mais qui ont pour la plupart de grosses lacunes dans leurs connaissances de base. Cela permet à l'agriculteur de les remettre un peu à jour.

L'eau à la bouche

Ancien Président d'Accueil Champêtre en Wallonie, Camille Lobet est l'un des membres fondateurs du Comité et l'une des chevilles ouvrières du projet. Très actif sur le terrain, c'est également lui qui suit les dossiers financiers et qui va à la recherche des financements indispensables à la mise sur pied et au bon déroulement de cette initiative. Le Comité peut d'ailleurs compter sur les soutiens de la Fondation Chimay-Wartoise, de l'APAQ-W, de Crelan et de Hainaut Développement. Comme l'an passé à l'issue des deux journées, il se félicite des commentaires très élogieux des institutrices qui encadrent les



Le Comité du Terroir de la Botte du Hainaut, une équipe composée d'agriculteurs et d'agricultrices passionnés par leur métier



De l'herbe au lait, un atelier proposé et animé par la DGARNE

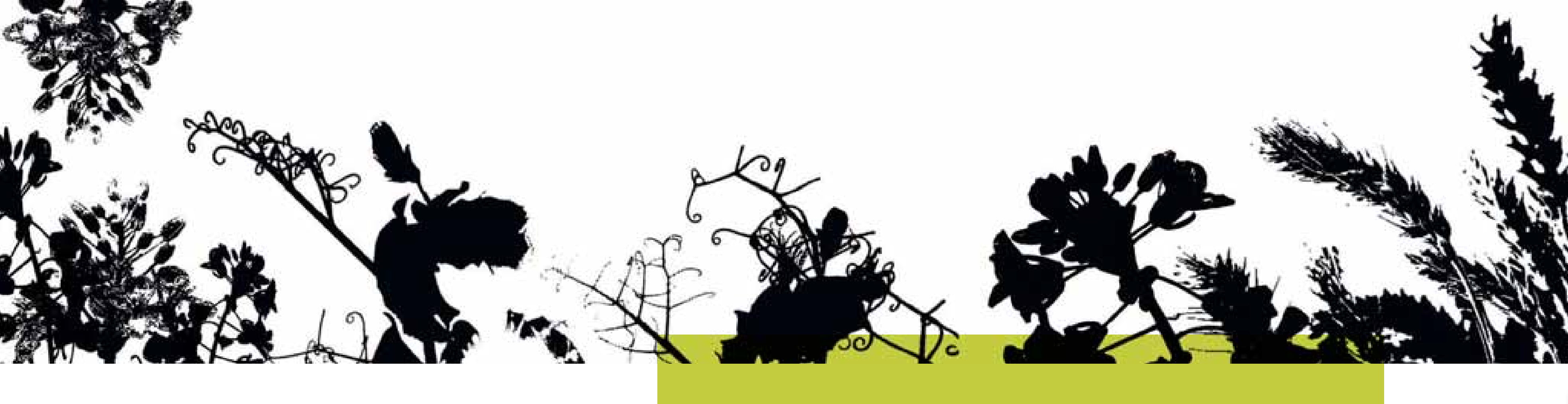
enfants, ce qui prouve qu'année après année, ces journées pédagogiques répondent à la fois aux aspirations des enfants et de leurs professeurs, agréablement surpris du professionnalisme et de la diversité des ateliers proposés. C'est Béatrice Renaux, agricultrice à Sivry et bénévole au sein du Comité, qui s'occupe des activités pédagogiques. Le premier atelier de la journée est proposé par Johan Vandromme qui explique le fonctionnement de son exploitation qu'il fera visiter aux enfants après avoir visionné au préalable un petit film de 10 minutes réalisé par la DGARNE sur la traite, avant de se rendre eux-mêmes en salle de traite. Les enfants ont ensuite un atelier consacré à la production du lait et à sa composition. Les élèves peuvent dans la foulée élaborer eux-mêmes du beurre lors d'un atelier de transformation proposé par une agricultrice. Cindy Baudson anime quant à elle un atelier glace dans le point de vente de la ferme. Enfin, le dernier atelier, culinaire, permet de montrer les nombreuse et diverses utilisation du lait en cuisine. Les élèves participent à la préparation d'un gratin de pâtes et des crêpes. Ils pourront ensuite déguster le fruit de leur travail lors d'un déjeuner à la fin de l'animation.

De l'herbe au lait

A côté des ateliers pratiques animés par des agricultrices, le Comité peut également compter sur deux Ingénieurs agronomes de la DGARNE, dont Denis Procureur, vulgarisateur agricole au sein de la Direction de la Recherche et du Développement. Durant les deux journées, il a proposé un atelier qui présentait, dans les grandes lignes, la race BBB avec un accent particulier sur la BB-mixte, ainsi que la pie noir Holstein. Schémas à l'appui, il a expliqué également la lactation et le cheminement de l'herbe au lait: la rumination, les quatre estomacs, le trajet des nutriments ... Il en retire un bilan très positif et le plaisir d'avoir rencontré et de travailler avec une équipe d'agriculteurs très dynamiques et spontanés qui se mettent au service des écoles et des enfants. La seconde journée pédagogique est à peine terminée que le Comité travaille déjà à la prochaine édition. Guy Dubuisson en a même déjà esquissé la thématique, ce devrait être le fromage. A suivre!



L'atelier culinaire



PGDA III

Destruction d'une prairie permanente

La troisième version du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) est d'application depuis le 15 juin 2014. La destruction des prairies permanentes y est réglementée.

Marc De Toffoli (1), Jean-François Oost (2) et Christian Hick (3)



Quand détruire une prairie permanente?

La destruction chimique ou mécanique d'une prairie permanente est autorisée uniquement entre le 1er février et le 31 mai. A la suite d'une destruction, il est exclu d'implanter des légumes ou légumineuses pendant les deux années qui suivent cette destruction. Au niveau de la fertilisation, il est interdit d'apporter de l'azote minéral durant la première année et de l'azote organique durant les deux premières années.

Notez que les prairies temporaires ne sont pas concernées par ces mesures.

Deux autres réglementations prêtent également attention aux prairies permanentes. Dans le cadre de la PAC, le pourcentage de pâturages permanents au niveau régional ne peut descendre de 5% en dessous du ratio de référence de 2003 (40,55%). Chaque année, ce pourcentage est comparé à la référence. En cas de diminution de plus de 5%, la Région wallonne doit mettre en place des mesures pour éviter que le ratio annuel ne descende en dessous de 30,55% (par exemple: une interdiction générale de retournement de pâturages permanents). Dans un site Natura 2000, le changement d'affectation doit impérativement faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Département Nature et Forêts (DNF). Pour d'avantage d'informations, référez-vous à la notice explicative de votre déclaration de superficie (2ème volet: page 15 et suivantes).

Pourquoi ces restrictions?

La destruction d'une prairie permanente peut libérer des quantités d'azote très importantes, entre 300 et 700 kg la première année. Lorsque la destruction a lieu en automne, l'azote libéré par la minéralisation risque d'être lessivé vers la nappe phréatique durant l'hiver. Ceci se produit même si une couverture de sol est implantée très rapidement après la destruction. En effet, la croissance de la culture en hiver n'est pas suffisante pour absorber l'azote minéralisé (Figure 1).

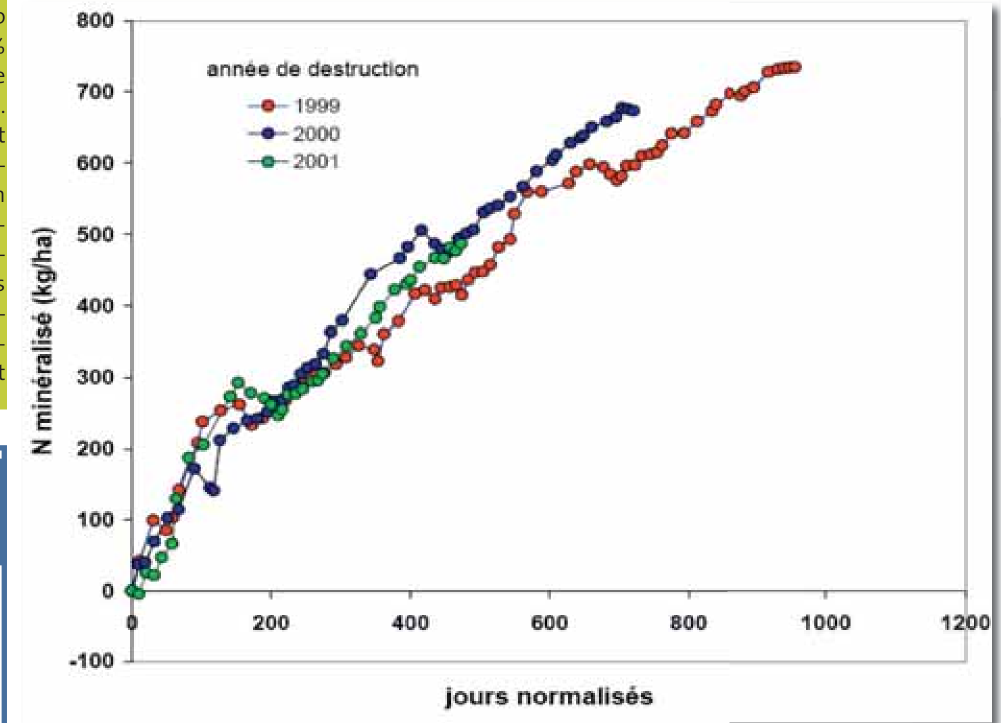


Figure 1. Azote minéralisé après destruction d'une prairie (source: Laurent F. et al, Arvalis 2004)

C'est avant tout l'âge de la prairie qui détermine la quantité d'azote libéré après la destruction. Plus elle est âgée, plus elle libère de l'azote. Le mode d'exploitation de la prairie a également un impact significatif sur la quantité d'azote libéré. Une prairie pâturée entraîne une libération d'azote plus importante qu'une prairie fauchée. Par contre, le niveau et la fréquence de la fertilisation organique et minérale de la prairie n'ont qu'une influence limitée.

Des résultats expérimentaux

En collaboration avec le CIPF asbl, nous avons menés des essais sur culture de maïs après retournement de prairie pâturée. Les résultats sont révélateurs des quantités d'azote ainsi libérées. En Condroz comme en région limoneuse, le rendement maximum est atteint sans apport de fertilisation azotée pour les deux récoltes suivant la destruction. La première année, tout apport de fertilisant (non autorisé dans le cadre du PGDA) pénalise le rendement. La deuxième année, le profil azoté avant semis étant très élevé, aucun apport n'a été effectué. Les rendements sont à nouveau très élevés, aux alentours de 20 t MS/ha en Condroz et plus de 21 t MS/ha en région limoneuse. Malgré les rendements élevés et sans apport d'azote, les reliquats mesurés après la récolte (280 kg N/ha en région limoneuse et 190 kg N/ha en Condroz) dépassent le seuil de conformité situé à 100 N/ha sur 90 cm la première année. Le printemps suivant, avant le semis de la deuxième année, les reliquats s'élèvent de 160 kg N/ha sur 60 cm en Condroz à 193 kg N/ha sur 90 cm en région limoneuse. Les rendements très élevés en seconde année n'ont à nouveau pas



suffi à épuiser le profil. En Condroz, l'APL s'élève à plus de 200 kg N/ha sur 60 cm et à 190 kg N/ha sur 90 cm en région limoneuse. Inutile de préciser que dans ce cas, le seuil de conformité APL est également largement dépassé.

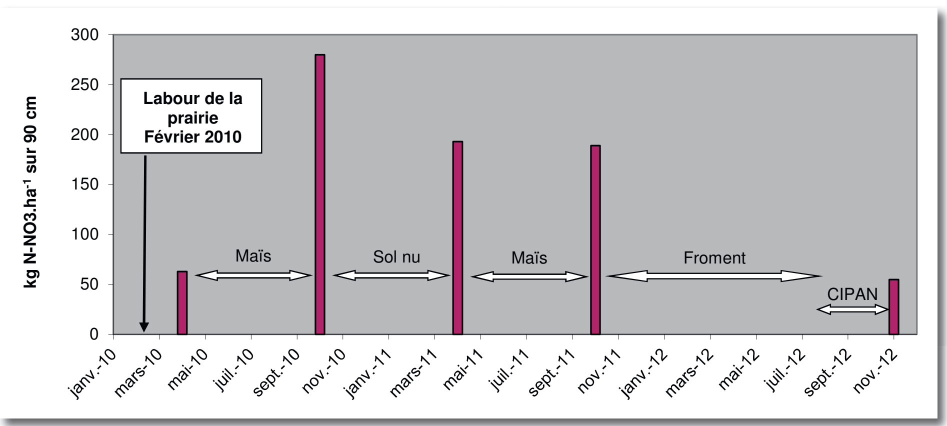


Figure 2. Reliquats azotés avant et après culture de maïs en 2010, 2011 et 2012, suite à la destruction en février 2010 d'une prairie permanente en région limoneuse.

Nous avons également suivi la libération d'azote suite à une destruction chimique d'une prairie sans labour. La prairie, située en Ardenne, a été détruite à différentes dates en fin de saison. Les pertes potentiellement les plus élevées interviennent pour un désherbage de fin septembre. Dans ce cas, le reliquat augmente fortement dès la destruction pour atteindre un maximum de 155 kg N-NO3/ha en novembre. Les désherbages effectués fin octobre et fin novembre induisent des APL respectivement non conformes (52 kg N-NO3/ha) et limites en décembre (36 kg N-NO3/ha). Les reliquats en sortie d'hiver sont pour les trois dates de désherbage environ le double du témoin non détruit.

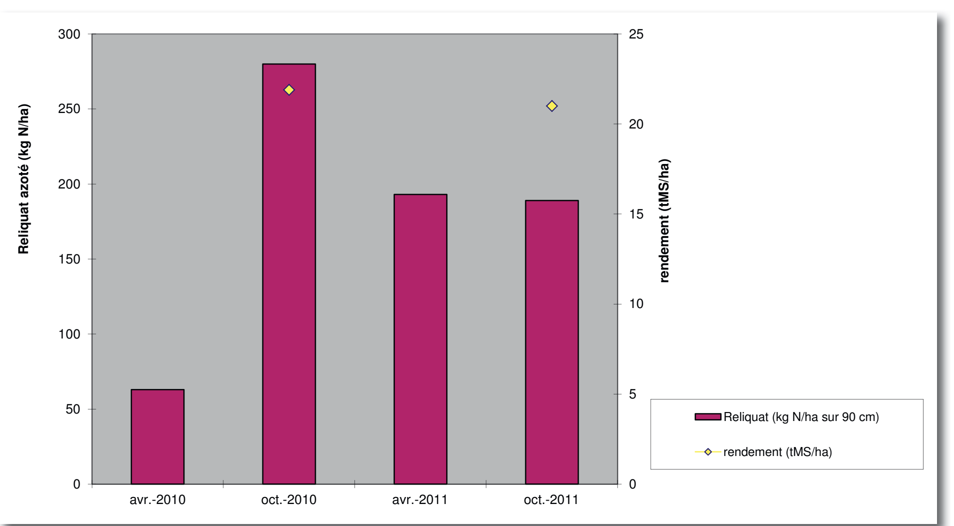


Figure 3 : Reliquats azotés avant et après une culture de maïs en 2010 et 2011, suite à la destruction chimique en septembre 2010 d'une prairie permanente en Ardennes.

Comment réduire le risque de lessivage d'azote?

Quelles solutions adopter pour éviter les pertes d'azote après destruction de prairie? Ne pouvant pas prévoir les conditions de minéralisation, il reste le choix d'une succession culturale qui prélève longtemps et en grande quantité l'azote disponible. Le semis d'une prairie temporaire peut être une bonne solution (cas du renouvellement d'ancienne prairie). Cette pratique a l'avantage de pouvoir exporter une plus grande quantité d'azote, jusqu'à 350 kg N/ha, et d'augmenter la période de prélèvement (couverture permanente). Une céréale de printemps (ou mélange fourrager récolté en immature, etc.) suivi d'une CIPAN, éventuellement à vocation fourragère, ou d'une prairie temporaire est également favorable au prélèvement. Le semis d'une prairie sous couvert d'une culture à croissance rapide, tel du pois, du trèfle d'Alexendrie, qui peuvent être récolté 80 à 100 jours après le semis et permettent ainsi de récupérer la perte lors de la première coupe. Si la succession culturale qui suit la destruction de la prairie est «maïs après maïs», il est fortement conseillé d'implanter un seigle ou un triticale rapidement après l'ensilage, idéalement pour le 1er octobre. Après le 15/10, les chances d'avoir un prélèvement d'azote suffisant sont faibles. Des essais menés par le CIPF ont montré que, entre octobre et avril, le semis de seigle pouvait mobiliser jusqu'à 65 et 85 kg N/ha (pour des semis respectivement au 15/10 et 1/10). Attention, la destruction du seigle devra avoir lieu aux alentours de début avril afin de permettre au seigle une croissance satisfaisante tout en garantissant une dégradation suffisante du couvert détruit avant le semis du maïs et une limitation de l'exportation en eau. Une alternative au maïs est la betterave fourragère dont la durée de prélèvement est plus importante. Le choix des cultures suivant une destruction de prairie dépendra éventuellement d'une réorientation de la production, comme par exemple l'abandon de l'élevage. Dans ce cas, il convient d'envisager d'autres successions culturales. Une possibilité est une betterave suivie d'un «froment + CIPAN» ou d'un colza. Dans ce cas, la CIPAN qui suivra permettra de prélever l'azote excédentaire. La fertilisation du froment sera cependant délicate et les risques de verse bien présents. Notons aussi les risques accrus d'attaque de ravageurs (taupin, tipules etc.) sur les cultures après retournement de prairie. La technique du non-labour permet d'éviter la minéralisation en profondeur et diminue donc les risques de pertes azotées.

1 Nitrawal (UCL-Earth & Life Institute agronomy; 2 CIPF asbl; 3 Nitrawal (FWA)

A retenir

La destruction des prairies permanentes doit être envisagée avec prudence. Le surplus de minéralisation est tel que la culture qui suit, même en l'absence de fertilisation, peut difficilement l'absorber, surtout quand il s'agit de vieilles prairies pâturées. Des pistes existent pour récupérer au mieux l'effet azote de la prairie:

- Respecter la législation en termes de période de destruction et d'interdiction de fertilisation.

- Date de labour: dans le cas du maïs, labourer un mois avant le semis, est un bon compromis entre une date trop hâtive, qui augmente la durée de minéralisation, et une date trop proche du semis, qui risque de pénaliser la croissance de la culture en cas de sécheresse, et de reporter la minéralisation après la période de prélèvement par la culture.

- Succession culturale: privilégier des cultures à fort besoin en azote et semer un couvert rapidement après la récolte pour piéger l'azote libéré.

- Effectuer des mesures de reliquat azoté de printemps durant les premières années après la destruction pour ajuster au mieux une éventuelle fertilisation minérale.

- Lors du calcul de la fertilisation pour les cultures suivantes, tenir compte d'un taux d'humus sensiblement plus élevé, d'autant plus important que la prairie retournée est âgée.

La production porcine wallonne à l'agonie

Septembre. Mois de la rentrée. Rentrée que l'on espère toujours bonne et annonciatrice de bonnes nouvelles. Et pourtant, pour le monde agricole cette rentrée est placée sous le signe de la morosité.

LUCIEN ROYEN

Il est bien triste de devoir prendre sa plume pour annoncer de mauvaises nouvelles. Certes, il y a d'abord eu des conditions climatiques favorables qui ont permis de réaliser des ensilages en qualité et en quantité. Cela est déjà bien en vue de l'hiver.

Mais à côté de cela, l'embargo russe se fait sentir de plus en plus. Le prix du lait baisse dangereusement. Celui-ci va-t-il enfin se stabiliser ou faut-il redouter de nouvelles baisses? Les producteurs laitiers sont dans l'expectative et peu optimistes.

Au niveau du secteur porcin, les prix des porcs d'élevage et d'engraissement dégringolent. Cette semaine, l'Allemagne annonçait une nouvelle baisse de 10 cents au kilo sur pied. Cela a provoqué un coup de tonnerre sur les marchés européens. Depuis 6 semaines, l'offre allemande est volumineuse, à cause de l'embargo auquel il faut ajouter les restrictions sanitaires prises par la Russie pour des cas de peste sur sanglier à leur frontière. Cela fait 30% d'exportations européennes en moins. C'est gigantesque.

Les abattoirs disposent de porcs en suffisance et font, en conséquence, pression sur les prix. Ainsi le 27 juin on pouvait compter sur un prix de 1,29 euro le kilo, aujourd'hui ce même kilo ne vaut plus que 1,03 d'euro. Pour les porcelets, c'est la même spirale négative, le 18 juin on était à 42 euros l'unité maintenant on peut espérer timidement 25 euros pour le même porcelet.

Inutile de vous faire part des conséquences sur la rentabilité. Celle-ci n'est même pas nulle et il s'agit de pertes sèches importantes pour les producteurs.

Quand on sait les importants efforts financiers consentis par les éleveurs porcins pour respecter les nouvelles normes relatives au passage des truies en liberté. Cela avait déjà entraîné la disparition de 10% des producteurs.

Pour rappel, dans ce dossier, l'Europe avait accepté que des aides nationales soient apportées aux producteurs pour faire face aux investissements nécessaires, mais la Région Wallonne n'avait pas estimé opportun de nous aider malgré nos demandes pressantes et pressions.

Le dérèglement du marché et la crise actuelle risquent d'avoir raison du peu d'éleveurs wallons encore présents surtout que les perspectives à court terme sont peu encourageantes.

La FWA n'a jamais cessé d'avertir et informer les autorités et de tirer la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. A croire que l'on ne veut plus de production porcine dans notre région.

Pour terminer, permettez-moi de vous rappeler que pour les épandages du lisier, la date de clôture sur prairie est bien le 30 septembre.

A bientôt.

Peste porcine africaine: mise à jour des règles de lutte contre la maladie

Les experts des Etats-membres de l'UE ont approuvé, le 12 septembre dernier, une mise à jour des mesures visant à lutter contre la poste porcine africaine (PPA).

Les restrictions régionalisées, affectant à des degrés divers, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne et l'Estonie, identifient quatre niveaux de risques pour la santé animale, redéfinissent la régionalisation et les différences entre ces zones réglementées en fonction des niveaux de risques. Les quatre niveaux de restrictions sont, par ordre de gravité, strictes en Sardaigne où cette épizootie est endémique chez les porcs et les sangliers. Une nouvelle délimitation des zones infectées en Lituanie et Lettonie où la maladie est présente chez les sangliers et les porcs domestiques, mais pas encore stabilisée. Une nouvelle délimitation de certaines zones en Lituanie, en Lettonie, en Pologne et en Estonie, où la maladie a été trouvée principalement chez les sangliers. Une zone supplémentaire à proximité des zones mentionnées pour éviter la propagation de la maladie. Deux cas de PPA ont récemment été détectés sur des sangliers en Estonie dans des zones déjà soumises à restrictions, près de la zone réglementée en Lettonie où la maladie a été décelée au cours des dernières semaines sur des sangliers sauvages et des porcs d'exploitations. Depuis janvier 2014, 39 foyers de PPA ont été découverts sur des porcs et 87 sur des sangliers dans ces pays.

Approbation de la carte des aides à finalité régionale 2014-2020 pour la Belgique

La Commission européenne a approuvé, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État, la carte de la Belgique relative à l'octroi d'aides à l'investissement à finalité régionale entre 2014 et 2020. Cette carte se fonde sur les nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale adoptées par la Commission en juin2013. Ces nouvelles lignes directrices établissent les conditions dans lesquelles les États membres peuvent accorder des aides d'État aux entreprises à des fins de développement régional. Elles visent à stimuler la croissance et à accroître la cohésion au sein du marché unique.

Selon la Commission, La nouvelle carte belge des aides à finalité régionale permet d'apporter une aide publique ciblée aux entreprises de manière à favoriser le développement régional. La carte belge des aides à finalité régionale désigne les zones pouvant bénéficier d'aides régionales en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Cette disposition permet d'octroyer des aides dans des régions qui sont défavorisées par rapport à la moyenne nationale. Les zones désignées comptent 3.314.470 habitants, soit 29,95% de la population belge totale. Il s'agit de l'ensemble de la province de Hainaut et d'un certain nombre de zones plus petites correspondant à respectivement 8 % de la population en Région flamande et en Région wallonne, ainsi qu'à 1,89% de la population dans la région de Bruxelles-Capitale. La carte sera en vigueur jusqu'au 31décembre 2020. La carte fixe également le plafond des aides qui peuvent être accordées aux projets d'investissement à finalité régionale réalisés par de grandes entreprises dans les régions assistées. Ce plafond est fixé à 10 % du coût total de l'investissement dans l'ensemble des zones désignées, sauf dans la province de Hainaut où il est de 15 % jusqu'au 31 décembre 2017. Ce pourcentage peut être majoré de 10 points de pourcentage pour les investissements réalisés par des entreprises de taille moyenne et de 20 points de pourcentage pour les investissements réalisés par de petites entreprises. La carte belge des aides à finalité régionale approuvée ce jour est très semblable à la précédente (2007-2013). Seule la couverture de population augmente légèrement. Les autorités belges ont opté pour la continuité dans le choix des zones assistées et ont utilisé la couverture de population supplémentaire qui leur avait été attribuée pour ajouter certaines municipalités aux zones désignées précédemment, principalement dans l'arrondissement d'Eeklo et dans les provinces de Limbourg et de Liège.

Embargo russe: vers un renforcement des aides pour les agriculteurs



De nombreux eurodéputés ont demandé, lors de la dernière session plénière du PE à Strasbourg le 15 septembre dernier, que soient renforcées les aides en faveur des agriculteurs frappés par l'embargo russe sur les importations de produits agricoles de l'UE. Plusieurs pistes ont été évoquées et le Commissaire sortant Ciolos a d'ores et déjà annoncé une nouvelle mesure plus ciblée.

Avec l'embargo décrété par Moscou, c'est 1/3 des exportations qui ont disparu du jour au lendemain, frappant de plein fouet les secteurs des fruits et légumes, du lait et de la viande. Le Président de la Commission agricole a demandé que soient mis à disposition d'autres crédits que les fonds agricoles pour indemniser les producteurs de fruits et légumes périssables. Le Commissaire sortant Dacian Ciolos a rappelé que la Russie était le deuxième acheteur de produits agricoles et agroalimentaires européens et précisé que la Commission avait décidé d'agir sur trois points, d'abord en évitant une déstabilisation du marché européen pour les produits les plus touchés et éviter un effet domino. Ensuite en soutenant les filières européennes dans leur recherche de nouveaux marchés et enfin en ouvrant le débat sur la question d'éventuelles compensations ciblées tout en tenant compte des implications politiques et financières.

Stabilisation des marchés

Pour ce qui est de la stabilisation des marchés, les mesures exceptionnelles dans le secteur des fruits et légumes périssables (125M€ avec un plafond de 82M€ pour les pommes et les poires et un plafond de 43M€ pour d'autres fruits et légumes) permettent le retrait de produits du marché (pour leur distribution gratuite ou une autre destination) ainsi que leur récolte en vert ou la non-récolte. Etant donné que les notifications des pays (couvrant les périodes du 18 août au 3 septembre) pour les opérations envisagées dépassent ces deux plafonds, la Commission a dû décider, le 10 septembre, d'arrêter cette mesure. Une nouvelle mesure plus ciblée, mais assurant la continuation du soutien, sera présentée dans les prochains jours. Au sujet de la suspension du programme de 125M€, l'Eurodéputé Paolo De Castro plaide pour un autre système que celui du «1er arrivé, 1er servi» pour distribuer ces compensations de manière équilibrée. Un autre Député a préconisé de chercher de manière agressive de nouveaux marchés et de faire consommer aux enfants davantage de fruits et légumes. Il a aussi conseillé d'inclure les agrumes dans les mesures d'aides. Plusieurs eurodéputés ont pour leur part demandé de réduire les pénalités en cas de dépassement des quotas laitiers. Une idée non retenue par le Commissaire Ciolos qui craint dès lors une hausse de la production et donc une baisse des prix sur le marché.

Mobipresse, un projet qui roule

Se déplacer pour presser ses fruits, c'est –presque – fini. C'est la presse qui se déplace quasiment à domicile. A l'origine de ce projet novateur, l'Asbl «Les Bocages» qui a revisité un concept ayant déjà fait ses preuves. Un coup de pouce pour les fruiticulteurs qui ont dû se mettre à l'heure de Moscou et une initiative saluée par le Ministre René Collin présent à Cul-des-Sarts pour l'inauguration de cette presse tout terrain.

MARIE-FRANCE VIENNE

Depuis 1991, l'Asbl «Les Bocages» a pour vocation le maintien de variétés et la réimplantation de vergers en ne négligeant pas les valeurs paysagères. Elle œuvre ainsi à la protection du patrimoine naturel, sensibilise à la conservation de la nature et du paysage et se bat en particulier pour la préservation des vergers hautes tiges. En 2009, elle propose une presse mobile aux clients qui avaient planté des vergers afin de pouvoir valoriser leurs fruits. Montée sur une remorque de 2,7 tonnes, elle sillonnait les routes de Wallonie.

On the road again

Lourde et difficilement maniable, l'installation peinait à atteindre des endroits reculés et moins accessibles. C'est alors que Jean-Damien Noiret, l'initiateur et le responsable de Mobipresse, décide de modifier la structure afin de répondre à la demande. La presse sera montée sur un châssis camion de 12 tonnes aménagé en Autriche. Une nouvelle impulsion pour un projet désormais unique en Europe. Le système permet un pressage de tous les fruits sauf, pour l'instant, ceux à noyaux. Mais un module complémentaire est déjà à l'étude et sera bientôt annexé à l'installation. Embargo oblige, ce sont les pommes et les poires qui occupent la tête du hit-parade. Mobipresse a un rendement de 1.000 litres/heure. En comptant environ deux heures de nettoyage et de désinfection des tuyaux, la presse tourne autour de 5.000 litres/jour. L'association propose des conditionnements en cubi de 3 et 5 litres et bientôt des poches de 1,5 litre avec bouchon ainsi que des poches équipées d'un robinet pour les mélanges spéciaux. Les particuliers peuvent presser leurs fruits, à partir de 100kg, lors du passage du camion dans leur région. L'obtention de leur jus leur coûtera 4€ pour 3 litres ou 6€ pour les cubis de 5 litres.

Un coup de pouce pour les producteurs

Cette nouvelle Mobipresse a été officiellement inaugurée le 16 septembre dernier à Cul-des-Sarts par le Ministre René Collin qui a parlé d'un projet exemplaire rencontrant ce qu'il est nécessaire de faire au niveau wallon, à savoir accroître la possibilité de valoriser une part plus importante de la production wallonne sur place. Plus on transforme, plus on a de la valeur ajoutée et même si l'on ne peut évidemment pas valoriser toute la production wallonne ni les 700ha de pommes et de poires, cela permettra déjà de venir en aide à une série de producteurs. Et c'est également un coup de pouce pour ceux qui ont des volumes de productions moins importants et qui n'ont pas l'outillage nécessaire. René Collin a salué une très belle initiative privée portée par une famille et un bel exemple qui prouve que l'écologie n'est pas paralysante pour l'économie mais constitue un facteur de développement économique.



Le Ministre René Collin a inauguré la Mobipresse à Cul-des-Sarts le 17 septembre dernier



• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47 • B-5030 GEMBLOUX
• TÉL. : 081/60.00.60 • FAX: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fwa.be

Organe de presse hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Rédaction: Richard Cydzik, Bernard Kersten, Marie-France Vienne
Abonnement: Martine Dewez
Editeur responsable: Yvan Hayez, secrétaire général
Tirage: 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie
Imprimerie: Corelio - Grand-Bigard
Prépress: Passe-Partout

Maïs, on est dans les starting blocks

Les prélèvements effectués par le Centre Pilote Maïs ont permis de se rendre compte que la maturité du maïs a bien avancé durant cette dernière semaine. Dans les régions les plus favorables et pour les variétés précoces, les récoltes pourraient débuter aux alentours du 1er octobre, voire même plus tôt. Dans les autres situations, il est préférable d'encore un peu attendre.



Les conditions climatiques très favorables de la semaine dernière ont permis d'atteindre de fortes progressions des taux de matière sèche du maïs ensilage (2 à 3 % en Basse et Moyenne Belgique). Les maturités se situent donc entre 25 et 31 % de MS en régions limoneuses.

Il se confirme dès lors que les récoltes des variétés précoces en régions limoneuses centre et est devraient idéalement débuter la semaine prochaine, aux alentours du 1er octobre. Il sera nécessaire d'attendre au moins une semaine supplémentaire pour les variétés tardives. Nous vous parlions la semaine passée de situations plus favorables en régions limoneuses (sols sablo-limoneux plus drainants, variétés et semis très précoces, bonne exposition, ...). Comme annoncé précédemment, ces situations atteignent actuellement le stade optimal de récolte et les ensilages peuvent y débuter.

En région limoneuse ouest, il sera nécessaire de postposer les récoltes à cause d'un léger retard de maturité par rapport aux autres régions limoneuses. Les récoltes des variétés précoces ne devraient donc pas y débuter avant la semaine du 6 octobre. En Campine hennuyère, le stade optimal de récolte est atteint presque partout. Les récoltes y ont débuté et se poursuivront cette semaine.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les premiers prélèvements n'indiquent pas actuellement de trop gros retards par rapports aux meilleures régions. Ainsi, les teneurs en matière sèche se situent en moyenne entre 23 et 29 % en Condroz, Famenne et Région herbagère. Les situations les plus avancées de ces régions atteindront vraisemblablement le stade de maturité optimal à partir du 10 octobre. Parallèlement, il existe aussi quelques situations bien moins favorables au sein de ces régions qui présentent des retards de maturité dont il faudra tenir compte (variétés trop tardives, semis après le 10 mai, sols peu drainants, mauvaises expositions, ...). Il est évident que retarder la récolte de ces situations évitera bien des désagréments.

En Région jurassique, les maturités sont toujours plus avancées et les variétés précoces semées sur sols sablonneux atteindront aussi le stade optimal de récolte à partir du 1er octobre. Il sera nécessaire d'attendre une semaine à 10 jours en plus pour les variétés tardives semées sur sables et pour les autres situations de cette région. Les prélèvements vont débuter en Ardenne et les résultats vous seront communiqués par le Centre Pilote Maïs la semaine prochaine.

Situation des maturités du maïs ensilage
(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 39 du 22 au 29/09/2014)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 22 au 29/09/2014	du 23 au 30/09/13	du 24/9 au 01/10/12	**Du 22 au 29/09/2014**	du 23 au 30/09/13	du 24/9 au 01/10/12
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse *(Beauvechain, Eben-Emael, Les Waleffes, Ligney, Mortroux, Villers-L'Evêque)*	**De 27 à 29 %**	31,5 %	26,5 %	**De 25 à 28 %**	30 %	26 %
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse *(Baulers, Bossut, Buzet, Cortil-Noirmont, Nivelles, Tourinnes)*	**De 29 à 31 %**	28 %	26,5 %	**De 26 à 29 %**	26 %	26 %
Zone Limoneuse Ouest *(Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)*	**De 27 à 28 %**	26,5 %	26 %	**De 26 à 27 %**	25,5 %	24,5 %
Campine hennuyère *(Baudour, Ellignies St Anne, Quevaucamps, Saint-Ghislain, Villerot, Wadelincourt)*	**De 32 à 35 %**	Réc	28,5 %	**De 30 à 33 %**	Réc	26,5 %
Condroz Ouest *(Biesme sous Thuin, Flavion, Gerpinnes, Gozée, Montignies, Yves-Gomezée)*	**De 24 à 27 %**	24,5 %	NP	**De 23 à 26 %**	22,5 %	NP
Condroz Centre *(Ciney, Courrière, Crupet, Dinant, Florée, Havelange)*	**De 26 à 29 %**	24,5 %	NP	**De 24 à 27 %**	22,5 %	NP
Condroz Est *(Clavier, Ellemelle, Neupré, Rotheux, Scry-Tinlot, Warzée)*	**De 25 à 28 %**	25 %	NP	**De 24 à 27 %**	23 %	NP
Famenne Ouest *(Chimay, Dourbes, Falmignoul, Franchimont, Neuville, Villers-le-Gambon)*	**De 25 à 28 %**	23 %	NP	**De 24 à 25 %**	22 %	NP
Famenne Centre *(Ambly, Barvaux, Gozin, Humain, Marloie, Montgauthier)*	**De 25 à 28 %**	24 %	NP	**De 24 à 26 %**	23 %	NP
Famenne Est *(Bomal, Durbuy, Herbet, Izier, My, Somme-Leuze)*	**De 26 à 29 %**	25,5 %	NP	**De 25 à 27 %**	24,5 %	NP
Région Herbagère Liégeoise *(Aubel, Herve, Pepinster, Plombières, Sprimont, Theux)*	**De 25 à 27 %**	24,5 %	NP	**De 23 à 26 %**	23,5 %	NP
Région Jurassique *(Autelbas*, Etalle*, Habay-La-Vieille*, Houdemont, Schockville, Sommethonne*) *=zone sablonneuse*	**De 27 à 30 %**	NP	NP	**De 26 à 28 %**	NP	NP

Accord d'association entre l'UE et l'Ukraine

Le Parlement européen a donné son approbation à l'accord d'association UE-Ukraine, qui inclut un accord de libre-échange complet et approfondi. L'accord a été ratifié au même moment par le Parlement ukrainien à Kiev. Les dispositions prévoient une association politique étroite, une intégration économique entre l'UE et l'Ukraine ainsi qu'un libre accès au marché pour les deux parties. Les députés ont approuvé l'accord par 535 voix pour, 127 contre et 35 abstentions.



L'accord prévoit non seulement une association politique mais aussi une zone de libre-échange. Les dispositions politiques rapprochent l'Ukraine de l'UE, en ouvrant de nouveaux canaux en termes de dialogue politique et en établissant un cadre de coopération dans des domaines tels que l'énergie, les transports et l'éducation. L'accord contraint l'Ukraine à prendre des réformes et à respecter les principes démocratiques, les droits de l'homme ainsi que l'état de droit. Par ailleurs, l'accord prévoit une circulation accrue des travailleurs et fixe des objectifs pour établir un régime d'exemption de visas ainsi qu'un rapprochement des réglementations des deux parties, en établissant un calendrier précis pour que l'Ukraine mette en œuvre certaines parties de l'acquis européen.

Périodes de transition pour les produits agricoles

L'accord de libre-échange approfondi et complet intègre dans une large mesure les marchés européens et ukrainiens, en supprimant les droits à l'importation et d'autres restrictions commerciales, tout en prévoyant des limitations spécifiques et des périodes de transition pour certains domaines sensibles comme le commerce des produits agricoles. Il intégrera également de manière partielle les marchés publics. Suite aux votes aux Parlements européen et ukrainien, l'accord devra s'appliquer de manière provisoire. La date d'application doit encore être confirmée par le Conseil. Pour entrer pleinement en vigueur, l'accord doit être ratifié par les 28 États membres de l'UE. Jusqu'à présent, il a été ratifié dans six États membres, mais le processus de ratification complet dans l'ensemble des pays de l'UE pourrait prendre plusieurs années. Il avait été prévu d'appliquer les dispositions commerciales à partir du 1er novembre 2014. Cependant, le 12 septembre dernier, l'UE, l'Ukraine et la Russie ont convenu de reporter l'application provisoire de ces dispositions au 31 décembre 2015. La Commission européenne a fait savoir qu'elle continuerait d'appliquer les préférences commerciales autonomes pour l'Ukraine, qui ouvrent de manière unilatérale le marché européen au pays. La décision de prolonger ces préférences commerciales devra, par la suite, obtenir le soutien du Parlement européen.


Crelan
Le bon sens a trouvé sa banque

Désherbage des céréales: de plus en plus complexe

En culture de céréales, la pression des graminées adventices ne cesse de croître et les cas de résistance sont de plus en plus nombreux. Pour un désherbage réussi et durable en céréales il importe donc, à défaut de solutions miracles, d'utiliser au mieux les herbicides disponibles, en les intégrant dans de véritables programmes de traitement et surtout sans perdre de vue d'autres aspects agronomiques comme la rotation, le travail du sol ou encore la date de semis.

BERNARD KERSTEN



Durant 3 ans, Bayer a mis en place 2 plateformes d'essais spécifiques à la lutte contre les graminées. Les résultats de la combinaison des programmes de traitement et des mesures agronomiques permettent à la firme d'affiner ses préconisations en matière de lutte contre les graminées difficiles

Alors que des mesures toujours plus strictes entraînent le retrait de pas mal de produits, des tas de raisons font que l'industrie phytopharmaceutique éprouve de plus en plus de difficultés à développer de nouvelles matières actives. En conséquence, la panoplie dont dispose l'agriculteur pour protéger ses cultures à une fâcheuse tendance à se réduire. Le renouvellement de plus en plus difficile conduit à l'apparition de résistances qu'il faut donc gérer avec les moyens dont on dispose. Cela signifie que plus que jamais, la lutte chimique doit s'intégrer dans un ensemble où l'agronomie (re)prend une importance croissante.

Dans le cas des céréales, on sait que les graminées adventices occasionnent une concurrence directe à la culture et peuvent pénaliser gravement le résultat de la récolte. La disparition de certains modes d'action combinée à l'apparition de résistances aux herbicides disponibles complique sérieusement les choses. Il importe donc d'anticiper la perte de sensibilité aux herbicides des graminées adventices.

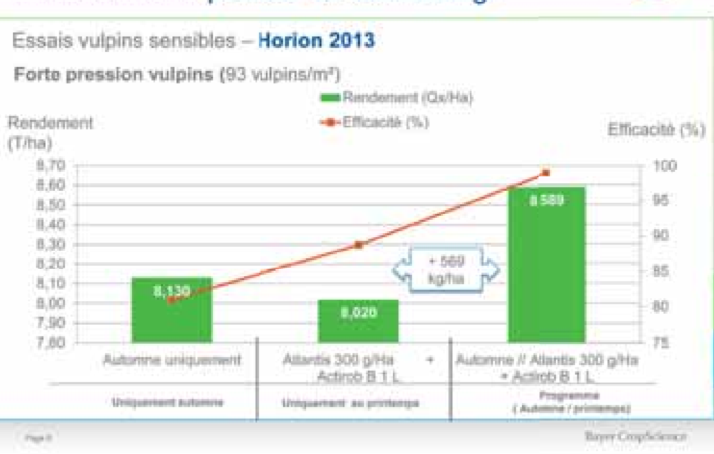
La pratique a mis en évidence qu'outre les programmes de traitement et le choix des produits, les itinéraires culturaux avaient également une influence sur la présence des graminées adventices dans les céréales. Malheureusement, on dispose de relativement peu de données précises à ce propos.

3 ans d'essais

Voulant approfondir le sujet, Bayer CropScience, très impliqué dans la lutte anti-graminées, a décidé de mettre en place un essai spécifique. Deux sites ont été retenus pour cet essai qui a duré 3 ans. La première plate-forme était localisée à Horion-Hozémont, en Hesbaye Liégeoise, dans une parcelle où les vulpins ne présentaient a priori aucune résistance particulière et pouvaient donc être considérés comme aisés à maitriser. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse par contre, les céréaliers sont beaucoup plus souvent confrontés à des vulpins résistants. C'est notamment le cas sur la parcelle de Le Roux (Fosses-la-Ville), où Bayer a implanté sa seconde plate-forme.

Le protocole d'essais fut le même dans les 2 sites, les variantes portant à la fois sur les techniques culturales (rotation, date de semis et travail du sol) et sur les programmes de traitement.

Toutes les parcelles ont été récoltées et pesées. La mesure du rendement a ainsi permis de mesurer l'impact de la concurrence des vulpins sur la culture mais aussi de déterminer les programmes de traitements les plus efficaces. C'est ainsi que des interventions plus tardives, bien qu'elles peuvent éradiquer les adventices, n'empêchent pas ces dernières d'avoir pénalisé la culture avant leur disparition.



Au plus la population de graminées adventices est importante, au plus les programmes à double traitement se révèlent supérieurs. Notons que si le traitement unique au printemps se montre supérieur en efficacité comparativement au traitement unique à l'automne, il n'en va pas de même pour ce qui est du rendement, preuve que dès le stade précoce, les vulpins occasionnent une concurrence au froment

Importance de la rotation

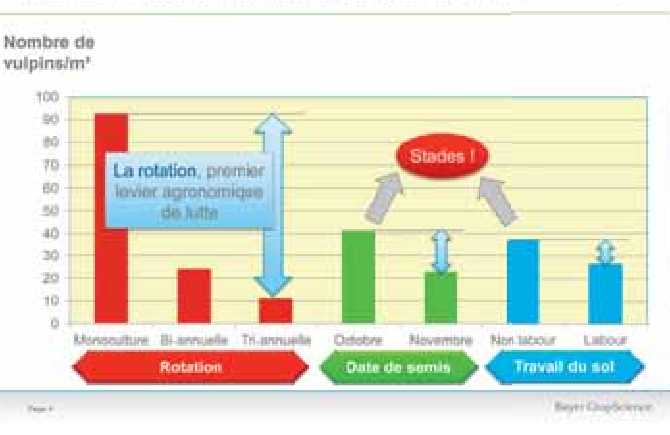
On savait que les techniques culturales ont une influence non négligeable sur l'évolution des populations de vulpins. Cet essai de 3 ans a permis d'en quantifier et d'en hiérarchiser l'impact. C'est sans conteste la rotation, et plus précisément la charge de céréales dans la rotation, qui a le plus influencé la levée de vulpin. Ainsi à Le Roux, entre les parcelles en rotation triennale et celles en monoculture, le nombre de vulpins passait du simple au double. A Horion, la différence était encore plus impressionnante: le rapport était de 1 à 9!

On peut donc déjà tirer une première conclusion de cette expérimentation: plus la rotation est courte et plus les céréales reviennent souvent et plus il y aura de vulpins. Quant à la monoculture, elle présente de ce point de vue un risque non négligeable.

Date de semis

La date de semis joue également un rôle très important sur la levée des vulpins. Dans les essais, on a compté environ deux fois plus de vulpins dans les parcelles emblavées en octobre par rapport à celles semées en novembre. De là à conseiller de retarder la date de semis, il y a cependant une marge car le rendement des parcelles semées en octobre s'est révélé systématiquement supérieur à celui des parcelles implantées en novembre, avec une meilleure levée de la céréale, une structure du sol mieux préservée et plus de talles en sortie d'hiver. La date de semis n'est donc pas à remettre en cause, mais c'est un élément dont il va falloir tenir compte dans le choix de la stratégie de lutte.

Non labour



La rotation a un impact considérable sur les populations de vulpins. C'est déjà un peu moins le cas pour la date de semis et, dans les conditions de l'essai, le non-labour ne se révèle pas trop pénalisant

Bien qu'elle s'approche de 40% à Horion (mais seulement 10% à Le Roux), on n'aurait pas été surpris d'observer une plus grande différence encore entre le non-labour et les préparations conventionnelles pour ce qui concerne les levées de vulpins. Dans cette expérimentation, c'est donc, des trois facteurs étudiés, le travail du sol qui a eu le moins d'influence sur le nombre de vulpins par m2. Si l'impact du non-labour sur le nombre de vulpins reste limité, les essais ont permis de mettre en évidence que l'absence de labour a toutefois une grande influence sur la vitesse de levée des vulpins, avec pour conséquence des vulpins plus développés en sortie d'hiver et donc plus difficiles à combattre. De surcroît, il n'est pas impossible qu'une expérimentation de plus longue durée aurait abouti à un différentiel plus important.

Diversifier les familles

La réussite du désherbage des céréales commence dès avant le semis avec notamment la lutte préventive contre les adventices par le travail du sol.

Selon Bayer, en ce qui concerne les herbicides, il est nécessaire d'en optimiser l'efficacité. Pour cela il y a lieu de respecter les préconisations d'utilisation: doses, stades de traitement, exigences climatiques... Mais pour Bayer le maître-mot dans le désherbage durable est «Diversité»: il y a lieu d'être attentif à diversifier les familles chimiques tout au long de la rotation! Et nous ajouterons qu'il ne faut certainement pas tabler sur l'arrivée à brève échéance de nouvelles familles chimiques sur le marché pour résoudre notamment les problèmes de résistances. D'où l'intérêt de bien utiliser ce dont nous disposons.

Intervenir tôt

Pour Bayer, en orge d'hiver, lors d'un semis précoce de froment d'hiver, en monoculture ou rotation courte, et sur des parcelles avec un historique de vulpins ou jouets du vent difficiles à combattre, un désherbage d'automne est fortement recommandé, pour ne pas dire indispensable.

A Horion, où rappelons-le, les vulpins étaient considérés comme facile à détruire, le programme associant un traitement précoce à l'automne sur jeunes adventices suivi d'un traitement correctif au printemps a permis un gain de rendement de +/- 300 kg /ha par rapport à un traitement herbicide unique au printemps. Sur cette même plate-forme, mais cette fois en situation de plus fortes infestations, le gain de rendement apporté par ce programme à deux traitements s'est élevé à plus de 500 kg/ha par rapport à un traitement unique.

A Le Roux, avec des vulpins difficiles à détruire, l'augmentation de rendement qu'apporte un programme à double traitement est encore plus spectaculaire. En comparaison avec un traitement unique réalisé au printemps, un programme incluant un traitement précoce à l'automne suivi d'un traitement au printemps a permis d'augmenter le rendement de plus de une tonne par hectare.

Que faire en cas de résistance?

Dans le cas où une population d'adventices est devenue résistante à une famille d'herbicides, il est évident que tout doit être mis en œuvre pour réduire cette population et éviter la propagation. Face à une telle situation, il deviendrait aberrant d'utiliser seul le (voire les) mode(s) d'action mis en cause. Recourir à d'autres familles chimiques et alterner les modes d'action doivent donc être la règle de base. Et ceci vaut aussi bien pour la culture concernée que pour les autres cultures au sein de la rotation.

En ce qui concerne plus particulièrement les graminées adventices en céréales, on a vu plus haut le bien-fondé des traitements automnaux.

Le labour fait également partie des techniques agronomiques à privilégier après un échec de désherbage. Une attention particulière sera également accordée à la rotation en favorisant les cultures présentant des périodes de germination défavorables pour l'adventice concernée. Dans le cas du vulpin, on pense en particulier aux cultures de printemps.

Enfin, il faudrait éviter autant que faire se peut la propagation de ces adventices résistantes vers d'autres parcelles. Les outils de préparation de sol et le matériel de récolte peuvent en effet contribuer à la propagation de ces adventices, sans oublier la paille si elle n'est pas broyée à la récolte et laissée sur la parcelle.

Union des agricultrices Wallonnes

Notre agriculture wallonne, une agriculture familiale!

25 septembre 2014

N°163

UAW

Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur 47 - 5030 Gembloux
Tél. 081/60.00.60 - Fax. 081/60.04.46 - E-mail. uaw@fwa.be

Mot de la Présidente

par Marianne Streel,
présidente UAW -
presidente.uaw@fwa.be



Cliché sur l'agriculture … Communiquons sur notre métier!

La rentrée de l'UAW a commencé sur les chapeaux de roues - et en beauté - grâce à la journée provinciale du Hainaut. Nous étions heureuses de nous revoir après un mois d'août morose au niveau de la météo. L'accueil des agricultrices de la section de Péruwelz était à la hauteur de la qualité de leur buffet de pâtisseries faites maison !

Cette année encore, le bureau a proposé aux provinces d'organiser leurs journées provinciales selon un fil rouge : la lutte contre le gaspillage alimentaire. Vaste programme !

Cette première journée provinciale a abordé la problématique de l'impact social que provoque le gaspillage alimentaire. Vous trouverez en page 3, un compte-rendu des réflexions qui sont ressorties de cette matinée.

Quelques jours auparavant, le Conseil Général de l'UAW s'était réuni à Gembloux. En ce 2 septembre, malgré le soleil qui faisait enfin son retour et donc la reprise du travail dans les champs, vous étiez nombreuses à reprendre le chemin des bancs de l'UAW.

Nous avons eu par Alain Masure, une présentation du dossier « PAC » qui a été envoyé pour accord par la Région Wallonne à la Commission Européenne. Dès que le dossier sera ficelé, nous ne manquerons pas d'organiser à Gembloux une journée de présentation complète par le service d'études de la FWA de cette matière importante.

Les excursions de l'UAW, la foire de Battice où les agricultrices et agriculteurs étaient présents en nombre, ainsi que la ferme en ville à Namur ont été un beau succès.

Les activités à venir ne manqueront pas.

Luxembourg, Liège, Namur et le Brabant Wallon continueront lors de leur journée provinciale d'aborder la lutte contre le gaspillage alimentaire, tant au niveau de la grande distribution, qu'au niveau environnemental, qu'au niveau de la fin de vie des produits alimentaires ainsi qu'au niveau de l'impact économique de ce gaspillage. Vous êtes toutes et tous les bienvenus à ces journées d'échanges.

Brigitte, Myriam et Aurélie vous préparent des séances de formation. L'innovation en agriculture, des cours de Droit, un complément d'information sur les coopératives, la prévention contre le suicide seront, notamment les sujets que nous pourrons aborder lors de ces journées.

Nous vous attendons également, chacune dans vos provinces, le jeudi 16 octobre prochain pour une action de communication envers le grand public. Le 16 octobre est déclarée Journée de l'Alimentation et dédié plus particulièrement, cette année, à l'Agriculture Familiale. Nous allons donc dans chacune des provinces, en profiter pour rencontrer au cœur de nos villes, nos concitoyens, afin de leur faire mieux connaître notre Agriculture Familiale Wallonne. Les agricultrices leur distribueront un folder d'informations sur l'Agriculture Wallonne, un badge faisant sa promotion ainsi qu'une pomme ou une poire. Vos présidentes provinciales vous attendent nombreuses. Cette action me paraît utile, car communiquer sur notre métier est une chose importante.

Oui, communiquer sur la REALITE de notre métier est important…

Je l'ai déjà écrit et dénoncé dans ces pages, nous, les agriculteurs, ne supportons plus les préjugés et clichés sur l'agriculture et l'alimentation !

Tous les jours, dans les médias, sur les réseaux sociaux, on entend tout et son contraire. Toutes sortes de « dit experts » donnent leur avis sur ce qui convient ou pas de manger. Attaques contre les produits laitiers, la viande, l'alimentation venant de circuits conventionnels, … Mise en valeur des jus végétaux, des insectes (qui arrivent en force, depuis vendredi, dans nos grandes surfaces) et de l'agriculture verticale,…

Ces dernières semaines, on note une baisse de la consommation de viande en Belgique. Je suis fortement étonnée de voir que dans la jeune génération, plusieurs ados ne mangent plus de viande et cela au nom du « bien-être animal » ! On peut noter ici que le matraquage d'informations fonctionne ! Tous ces lobbies, tous ces slogans lancés à longueur de journée dans nos médias deviennent excessifs et font perdre à certains leur esprit critique et leur liberté de penser. De plus, on peut même avoir l'impression parfois que la vie d'un animal vaut (presque) plus que celle d'un humain.

Je ferai le lien entre deux exemples rencontrés cette semaine sur les réseaux sociaux.

Un chasseur qui décède lors d'un accident de chasse, il y a 15 jours, déchaînent sur internet des commentaires de haine et de vengeance : « un chasseur de moins, la vie d'animaux sauvée… ».

Le même jour, on pouvait trouver un article expliquant qu'un poisson rouge de 10 ans avait été opéré d'une tumeur au cerveau…

Alors qu'on vit dans une société de plus en plus en plus réglementée et normative, certains se déconnectent de la « norme » et de ce que j'oserais encore appeler « le bon sens ». Il y a de moins en moins de principes de vie, de respect des autres, et de plus en plus de violence verbale vis-à-vis des idées différentes des siennes.

Suite à l'embargo Russe, l'Apaq-W a communiqué sur les produits concernés. Le consommateur, lors de ses achats, a l'air de suivre. Espérons que cela dure ! Les fruits, le porc, le lait, la viande et les légumes sont également touchés par l'arrêt de ces exportations. Les perspectives de prix de ces marchés sont plutôt négatives… Et que dire du prix des céréales ? Nous repartons, et ce dans tous nos secteurs, pour des mois compliqués ! Et tout ça cumulé à l'application de la nouvelle PAC !

Dans ces pages, vous trouverez une nouvelle rubrique : la mise en valeur de nos productions wallonnes par de jeunes et talentueux Chefs. Chefs, qui non seulement font une cuisine d'excellence, qui sont les futurs Grands de demain, mais qui également travaillent les produits de nos producteurs wallons. Ludovic Vanackere, qui tient depuis 4 ans au cœur de la ferme familiale un restaurant gastronomique « l'Atelier de Bossimé » nous fait l'honneur de commencer.

L'exposition sur l'Agriculture Familiale (photos et panneaux explicatifs) que l'UAW a présenté dans le stand de la FWA à Libramont fera le tour de Centres Culturels Wallons. Elle sera visible du 1er au 22 octobre prochain au Cinéma Royal de Gembloux à l'occasion du Festival nature.

Que ce soit, la communication par les producteurs, lors de rencontres avec le consommateur; que ce soit la mise en valeur des produits par des Chefs ; que ce soit des expositions sur l'Agriculture Familiale ou des conférences sur notre métier auxquelles participent des producteurs ; tout ça a son importance mais n'est pas suffisant. Il est important aussi que l'APAQ-W continue à jouer son rôle de promotion.

Car sans être négative, on se sent un peu démunie devant tous ces courants qui fustigent à charge et rarement à décharge notre métier et nos produits.

2014, année européenne de la lutte contre le Gaspillage Alimentaire

A vos agendas !

Prochaines journées provinciales UAW

Le 2 OCTOBRE à Rochehaut, pour la province de Luxembourg : les agricultrices de l'UAW se pencheront spécifiquement sur le Gaspillage Alimentaire au niveau de la distribution.

Le 4 NOVEMBRE à Blegny, pour la province de Liège : nos dames analyseront l'impact environnemental du Gaspillage Alimentaire et sur la valorisation des déchets.

Le 6 NOVEMBRE à Furfooz, pour la province de Namur : nos membres se focaliseront sur le concept de dates limites et de fin de vie des aliments ainsi que les conséquences de celles-ci sur le Gaspillage Alimentaire.

Le 21 NOVEMBRE à Nivelles, pour la province du Brabant Wallon : nos agricultrices brabançonnes travailleront les aspects économiques du Gaspillage Alimentaire et leurs préjugés.

16 octobre 2014 Journée Mondiale de l'Alimentation

L'UAW organise 5 points de rencontres dans la Wallonie pour mettre en valeur l'Agriculture Familiale lors de cette journée mondiale de l'Alimentation.

Province du Hainaut : Mons - Grand Place de 11H30 à 16H00

Province de Liège : Liège - dans le piétonnier, rue Vinave d'île de 13H00 à 15H00

Province du Luxembourg : Virton - école des arts et métiers Pierrard de 11H30 à 13H00

Province de Namur : Namur – Place de l'Ange de 13H30 à 16H30

Province du Brabant Wallon : Wavre – devant l'Hôtel de ville de 10H00 à 16H00



Ce sera l'occasion pour les agricultrices wallonnes de rencontrer le grand public et de communiquer sur l'agriculture familiale tout en distribuant des pommes/poires, des badges et des flyers.

L'AGRICULTURE FAMILIALE MISE À L'HONNEUR

du 1er au 22 octobre 2014

au Cinéma Royal de Gembloux
lors du Festival Nature à Gembloux.

« L'Agriculture, une histoire de famille »

L'exposition de l'UAW est accessible du mardi au vendredi de 9H00 à 16H00 et lors des activités programmées en soirée et le week-end

mardi 7/10 à 14H00
Nourrir l'humanité, c'est un métier

Jeudi 09/10 dès 19H30
Le Grand Paysage

Samedi 11/10
Promenade Nature et Cinéma
13H30 – 15H30 Balade découverte de la réserve naturelle de l'Escaille
16H00 Goûter gaufre, thé café au centre culturel de Gembloux
16H20 Projection de films nature sur la thématique de la mare.

Ré servations au 081/60 38 38 – centre culturel
au 081/627 493 – UAW - Myriam Lambillon

Nos produits à l'honneur sur les grandes tables

L'Atelier de Bossimé - *Ludovic Vanackere*

Depuis 4 ans maintenant, je m'attelle à mettre en avant par un travail gastronomique les beaux produits issus de l'agriculture wallonne au restaurant « Atelier de Bossimé ».

Aujourd'hui plus que jamais, ma philosophie prend sous son sens, c'est pourquoi je vous propose deux recettes simples « Comme à la maison « , afin que vous puissiez les refaire sans difficulté. Mettons les produits Wallons à l'honneur.

photos de Jean-Pierre GABRIE



Boulette de porc ail et persil, orge perlée

recette facile pour 4 personnes

Ingrédients

600 g Haché Porc et veau
20 g d'ail frais
100 g échalotes
2 tranches de pain gris toastés
Huile
Beurre
200 g d'orge perlé (ou pourquoi pas le premier quinoa Belge)
1 botte de persil frisé,
1 branche de thym citron
1 branche de romarin
1 feuille de laurier séché
800 g eau
125 g crème épaisse (une belle crème de ferme que vous laissez mûrir 3 jours au frais)
Huile noisette
250 g de champignons de Paris
des Girolles marinées au vinaigre

Préparation des boulettes

Hachez l'ail et faites-le revenir dans une sauteuse avec un peu d'huile d'olive.

Une fois l'ail légèrement bruni, ajoutez une noix de beurre, la moitié de l'échalote hachée et le persil haché. (le tout est appelé Tombée)

Laisser le tout cuire doucement avec une pincée de sel.

Dans un cul de poule, mélangez le haché porc et veau, sel, poivre, la tombée d'ail et échalotes, puis façonnez 4 boulettes par personne. Réservez au frigo.

Préparation de l'accompagnement

Faites chauffer l'eau avec le romarin, le thym, le laurier.

Dès la première ébullition, coupez le feu, couvrez à l'aide d'un film alimentaire et laissez infuser durant 5 minutes.

Filtrez le jus et ajoutez l'orge. Laissez cuire 10 minutes avec une pincée de sel et poivre (afin d'être sûr de l'assaisonnement, goûtez l'eau avant cuisson). En fin de cuisson, ajoutez la crème épaisse, laissez cuire 1 minute afin que la crème lie l'orge. En dernière minute, ajoutez la deuxième partie des échalotes, le persil, les girolles, les champignons de Paris coupés en 6. Il ne faut plus faire chauffer afin de laisser les champignons crus !

Goutez et rectifiez l'assaisonnement avec quelques gouttes d'huile noisette

Finition

Roulez les boulettes dans le pain toast émiétté et poilez-les avec une noisette de beurre.

Dressez, à la dégustation, le croustillant de la panure, le crémeux et croquant des champignons crus, et la vivacité de l'échalote crue,

Et voici un plat que l'on mange en convivialité en famille ou entre amis !

Bon appétit !

Carré Porc PQA de chez Magerotte

recette facile

pour 8 personnes

Ingrédients

1,2 kg de carré de porc PQA désossé
50 g de beurre
250 g de mange-tout
3 grosses pommes de terre (bintje)
1 kg de pommes de terre grenaille
1 l de lait battu
0.3 litre de crème de ferme (crème aigre)
1 botte d'oignons jeunes
Fond de veau
3 choux raves
½ botte de persil
300 g d'isomalt
300 g de sucre
700 g d'eau

Préparation du carré de porc

Prendre un beau carré de porc fermier, parer la peau.

Façon restaurant (la veille)

Saler, poivrer et mettre sous-vide.

Cuire 1h30 à +/- 65°C, refroidir dans de l'eau froide additionnée de glaçons.

Laisser mariner 24h au frigo afin que les parfums pénètrent dans la chair et qu'elle puisse s'attendrir.

Sortir la viande de son sac de cuisson, éponger et snacker à la poêle ou griller.

Façon maison

Parer la peau. Saler, poivrer et colorer vivement la couenne du porc, puis placer le carré dans un plat au four à 80°C durant 1h.

Réchauffer avant service

Préparation de la sauce

Suer les échalotes sans coloration.

Déglacer avec du fond de veau acidifié au vert jus et réduire jusqu'à consistance d'une sauce.

Emulsion pomme de terre grenaille

Laver et cuire les grenailles en robe des champs dans le litre de lait battu. Les passer au passe-vite et ajouter le jus de cuisson. Passer le tout au blender et ajouter 300 g de crème de ferme. Passer au chinois, saler et poivrer. Mettre la préparation au siphon (prévoir une cartouche par ½ l de matière).



photos de Jean-Pierre GABRIE

Mousse de chou-rave

Laver les légumes. Les couper en morceaux et les cuire à l'eau salée +/- 20 minutes. Ajouter la ½ botte de persil préalablement lavée, 5 min avant d'égoutter et passer au blender avec une noix de beurre. Rectifier l'assaisonnement en sel et ajouter le poivre. Réserver.

Mange-tout

Rincer et couper en sifflet, réserver. A l'envoi, faire sauter rapidement dans du beurre mousseux légèrement salé afin qu'il reste craquant sous la dent.

Oignons jeunes

Laver et retirer la racine et l'extrémité verte, garder un peu de vert. A l'envoi, faire sauter rapidement dans du beurre mousseux légèrement salé.

Finition

Placer le siphon dans un bain marie pour le réchauffer, trancher le porc, et le passer au four à 180°C pendant 2 minutes pour plus donner un coup de chaud. Durant ce temps, rectifier l'assaisonnement et la texture de la mousse de choux raves, et la sauce. Dresser le tout sur des assiettes chaudes, et ajouter l'émulsion de pomme de terre

Atelier de Bossimé
Rue Bossimé, 2 - 5101 Loyers
0478/13 71 25

atelierdebossime@hotmail.com
www.atelierdebossime.be

Ouvert du mercredi au vendredi : midi et soir - le samedi : soir

Actu

Foire agricole de Battice, un tout grand cru cette 25ème édition !

par Véronic Stas, présidente provinciale de Liège

Le jour avant l'ouverture officielle de la foire de Battice, ce sont quelques 1000 élèves de 5ème et 6ème primaires des écoles avoisinantes qui se sont appropriés le champ de foire.

C'est une découverte toujours attendue par les enfants, d'autant que les 2 années précédentes ils n'ont pas pu être accueillis car ils étaient toujours en vacances.

Ce n'était pas moins de 55 ateliers qui étaient proposés aux enfants, allant de la filière lait à l'apiculture, en passant par le cycle de l'œuf à la poule, l'AFSCA, la voiture tonneau et aussi Fort Boyard, un atelier présenté par les dames de la section locale de Herve-Aubel de l'UAW avec la présence de notre coordinatrice, Aurélie, atelier dans lequel les enfants ont pu tester, deviner et reconnaître différentes saveurs. Dans un même temps, ils ont pu admirer l'expo photos et se faire expliquer l'agriculture familiale de chez nous mais aussi d'ailleurs au travers de différents témoignages.

L'inauguration officielle du samedi a été rehaussée par la présence notamment du Ministre Wallon de l'agriculture, René Collin, et de nombreux parlementaires ainsi que des mandataires locaux et provinciaux.

Ce sont 25 000 visiteurs qui se sont rendus à la foire de Battice ! Cette 25ème édition qui était centrée autour du lait restera un grand cru. Le public, petit et grand, était ravi. En effet, il a pu aller à la rencontre des 150 exposants sur le champ de foire.

De plus, le soleil et la convivialité étaient au rendez-vous de cette si sympathique foire agricole de Battice.



La Ferme en ville à Namur: Veau, Vache, cochon

Voici la dixième édition de notre ferme en ville à Namur !!!

De plus, le temps était de la partie, car le soleil pointait le bout de son nez pour la première fois depuis quelques semaines.

Qui dit soleil, dit bonne humeur mais aussi travail dans les champs.





Et malgré cela, nous avions une super bonne équipe pour venir travailler et communiquer pendant trois jours avec les namurois.

Comme chaque année, les agricultrices ont pu mettre à l'honneur le lait et le yaourt provenant d'exploitations namuroises.

Un très grand merci à la ville de Namur et à la FJA car ce genre de promotion de notre métier garde tout son sens.

Journée provinciale de l'Union des Agricultrices Wallonnes du Hainaut

2014 : année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire : aspects sociaux et communication

Ce mardi 9 septembre dernier, les dames et agricultrices de la section locale de l'UAW de Peruwelz nous ont reçus avec toutes les attentions possibles au Romantik à Pipaix. Nous les remercions vivement de cet accueil exceptionnel. Après avoir remercié nos sponsors : Hainaut Développement, l'Apaq-W et Crelan, ainsi que l'assemblée venue nombreuse, Madame Christine Maes-Debuf, Présidente de la section de Péruwelz, à travers son allocution de bienvenue, nous a présenté sa région et ce petit village dont la notoriété « Pays de paix » n'est plus à faire. On retiendra que la région de Leuze-en-Hainaut se situe au cœur de la Wallonie Picarde entre Tournai et Ath, dans une région agricole légèrement vallonnée, inscrite depuis 2007 dans le Programme Communal de Développement Rural.

Notre présidente provinciale du Hainaut, Madame Geneviève Dupont-Ligny, a remercié Marianne Streel, notre Présidente nationale pour sa présence ainsi que pour l'initiative qu'elle a prise dans le cadre la lutte contre le gaspillage alimentaire : celle de dérouler de province en province un fil rouge sur ce thème pour arriver au congrès avec des perspectives et solutions durables en la matière.

Le Hainaut a choisi les aspects sociaux de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Monsieur Steve Braem, Ingénieur Agronome et Chercheur au sein du Centre de Recherche et d'Information des Organismes de Consommateurs, « Crioc », a insisté sur la dimension sociale en rappelant le droit de tout un chacun à « l'Alimentation » et a défini le gaspillage alimentaire par l'aliment produit mais non consommé par l'Homme. Pour Monsieur Braem, les aliments invendus, les restes de repas, les périmés, les non calibrés, les excédents agro-alimentaires sont autant de dégâts sociaux et de pertes financières, dans le budget des ménages. Les causes du gaspillage sont multiples : les surplus, la surestimation des besoins dans la distribution comme dans le privé, la mauvaise conservation des aliments, l'interprétation erronée des dates de péremption, les excès hygiénistes et les achats compulsifs. Gaspiller la nourriture est un gâchis, c'est perdre les fruits d'un dur travail et c'est irrespectueux ». Monsieur Braem a calculé avec nous, ce qu'un ménage perd financièrement à cause du gaspillage alimentaire, (entre 565€ par an aux Royaume-Uni selon le WRAP et 400€ par an en France selon l'ADEME). Cette perte est plus pénalisante pour les familles à bas revenus.



Quant aux aides alimentaires, nous devons savoir a dit Monsieur Braem que les vivres viennent de dons, d'achats et des banques alimentaires. 50% des vivres viennent de l'aide européenne, 45% des invendus et excédents et que 5% proviennent des collectes. Pour faciliter ces dons à partir des banques alimentaires, associations caritatives, restaurants sociaux, colis, épiceries sociales, sachons qu'en Belgique l'AFSCA a simplifié les procédures. Le Ministère des Finances permet un taux « 0% » et qu'en France comme au Parlement Wallon, une proposition de décret est en route pour que les invendus puissent parvenir aux associations caritatives.

Ensuite, Madame Gwenaëlle Lafrance, a remplacé Monsieur Thomas Pocher, tous deux Adhérents chez « Leclerc (L) » Wattrelos et Templeuve. Monsieur Pocher est fondateurs de « Greentag », « Greencook » en France. Elle nous a aimablement invités à réfléchir aux conséquences sociales du gaspillage dans la chaîne alimentaire. A partir de la présentation des deux enseignes de Wattrelos et Templeuve, elle a exposé les nombreuses actions menées par le personnel salarié. Sachant qu'en France les banques alimentaires ont distribué un total de 186 millions de repas en 2013 et qu'il est prévu une diminution des aides pour les 6 prochaines années, les représentants des Leclerc (L) de Templeuve et Wattrelos et ses salariés se sont investis d'un rôle important de tri des surplus alimentaires pour les distribuer aux plus démunis.

Les responsables et les salariés des deux Leclerc (L) ont spontanément recherché avec la clientèle, comment diminuer ce gaspillage avec un slogan : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Ils ont décidé de donner une seconde vie aux produits en anticipant le retrait des rayons en vue de dons ou d'un type de transformation/vente. Sachant qu'en France la défiscalisation des dons par l'hypermarché peut aller jusqu'à 60% dans la limite de 5/1000 de leur chiffre d'affaires, leurs établissements ont triés « avant l'heure » des viandes et poissons, des produits fromagers, des fruits et légumes, de boulangerie et des surgelés. Il faut savoir a-t-elle dit qu'en France, sachant qu'un hypermarché peut produire de 70 à 130 tonnes d'aliments gaspillés, la décision fut prise de s'investir dans les dons aux associations caritatives et 107 à 121 tonnes ont été données. De plus, dans leurs magasins franchisés, ils ont transformé les produits devenus « non commercialisables » mais consommables en produits à bas prix ou en dons : c'est-à-dire, pudding, smoothie, kits de légumes, plus de 300 kilos ont été vendu à prix très bas. Pour le premier semestre 2014 : 277 kilos de fruits furent transformés en smoothies et 43 000 oranges ont été pressées, voir : 2260 litres, 2450 brioches ont été récupérées pour les dons. L'enthousiasme de Madame Lafrance était des plus communicatif et soyez assurées que le message « anti-gaspi » est passé !

Pour clôturer notre matinée, Monsieur Yves Somville, Secrétaire général adjoint à la Fédération Wallonne de l'Agriculture et Rapporteur au Conseil Economique et Social Européen sur le gaspillage alimentaire a orchestré un débat très animé : Ensemble, avec nos deux conférenciers, nous nous sommes toutes posées la question de savoir l'intérêt qu'il y avait à réduire le gaspillage alimentaire : entre autre, celui d'améliorer la sécurité alimentaire, d'augmenter le pouvoir d'achat, d'épargner sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, et répondre aux besoins sociaux. Nous nous sommes interrogées sur les moyens de réduire le gaspillage : en réfléchissant au rôle des agricultrices et à la manière de faciliter l'accès à une alimentation. Monsieur Braem a rappelé qu'il y a bien longtemps on essayait déjà de ne pas gaspiller : « Celui qui gaspille la nourriture prend plus que ce qui lui revient et spolie les autres. » John Locke, Philosophe anglais du XVIIè siècle.



Pour conclure, Geneviève, notre présidente provinciale a remercié les intervenants et a expliqué qu'Yves Somville représentant la FWA au sein du Comité Economique et Social Européen; au moment de la crise économique de 2008, il a été désigné « rapporteur » dans le « Groupe : Sécurité Alimentaire » sur le thème du gaspillage alimentaire et qu'il a mis l'accent sur la notion de gaspillage et non de perte alimentaire comme le prévoyait l'Europe et qu'il a pu faire comprendre qu'en Europe, on ne parle pas de perte alimentaire grâce à la sophistication des moyens de production qui récupèrent tout, grâce aux infrastructures modernes et la qualité sanitaire de nos produits. Notre travail agricole et syndical est d'éveiller les consciences et d'être les garants du respect que la nourriture mérite.









UAW Ath Frasnes au pays des cigognes !

Pour l' UAW d'Ath Frasnes, Brigitte Balcan, Nadine Vandemergel



C'est la troisième année que le comité d'Ath Frasnes organise un voyage de plusieurs jours en autocar. Cette année, la destination choisie était l'Alsace.

Ce séjour a duré 4 jours...le 2 juillet nous prenons le départ de Ath à bord d'un autocar Degrèves, qui nous emmène à la découverte de Strasbourg pour le soir s'installer à l'hôtel «le nid de cigognes». C'est là que nous dormirons 3 nuits.
Avec l'accompagnement d'un guide local, nous partons pour Kayserberg d'où nous admirons les jolis villages entourés de vignes.
Nous goûtons les grands vins chez un viticulteur local et nous visitons un château du Haut Koenigsbourg.
Le dernier jour, nous nous rendons chez un couple d'agriculteurs qui cultive 50 hectares et occupe sa famille ainsi que 20 personnes pour la vente de ses produits locaux. Nous visitons cette ferme, les cultures maraichères, la porcherie toute neuve...C'est bien là que l'on s'est rendu compte de l'accueil chaleureux des alsaciens!!!

Durant ces 4 jours, la convivialité, la bonne humeur, la joie et le soleil étaient au rendez-vous.
En 2012, l'UAW d'Ath Frasnes avait passé 3 jours en Normandie, en 2013, la Bretagne nous a émerveillés et, cette année, nous étions ravies de parcourir l'Alsace...
L'année prochaine, début juillet, une autre destination de 4 jours sera choisie et le programme, très diversifiant, sera à nouveau concocté par le guide Luc Letouche, consciencieux et organisé !

Rejoignez-nous l'année prochaine, accompagnés de vos amis et connaissances…





UAW Herve Aubel

par Anne-Marie Gilliquet

Ce jeudi 7 août 2014, la section UAW de Herve Aubel se rend en excursion dans le sud de notre pays.
La journée commence par une visite d'un musée d'ardoises à Bertrix. A 20 mètres sous terre nous apprenons le dur labeur des ouvriers pour l'extraction de cette richesse du sous sol, quand on sait que lorsqu'une tonne de matériaux sort de terre, seuls 100 kgs sont très bons, bons ou moins bons pour faire des ardoises et que le reste est à jeter!
Le travail de ces hommes de la terre jusqu'en 1994, date de fermeture de la mine, était très pénible, peu mécanisé, dans un endroit sombre, cru et humide.
Nous dînons à Rochehaut, petite ville très touristique avant de reprendre le car en direction de Bouillon.
Nous assistons à une démonstration de rapaces dans la cour du château puis une visite, accompagnée d'un guide, nous retrace l'historique du château et de ses maitres.
La volée d'escaliers à monter en valait la peine car la vue de la ville du haut de la tour était superbe.
Pendant l'heure libre, certaines restent à une terrasse à l'entrée du château tandis que quelques autres, sans doute moins fatiguées, dévalent les marches vers le centre de Bouillon pour y déguster une glace et y remonter pour rejoindre le car.
Le soleil nous avait donné rendez vous, la bonne humeur faisait partie du voyage, seule l'humeur de notre chauffeur laissait à désirer.
A l'année prochaine pour la découverte d'autres horizons de notre pays ou alentours.



Cette page a pu être éditée grâce au soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Agenda

septembre 2014

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014
UAW NIVELLES-GENAPPES
13H00 GLABAIS salle communale, rue Eugène Philippe, 1A Atelier participatif Art Floral Apporter secateur, couteau, planche, chiffon et lierre.Prévoir PAF. Inscription chez D. Goies au 067/77 24 62 ou 0479/236 129 de 12H00à 13H30 ou après 19H30
UAW DURBUY MARCHE EREZEE
Journée récréative à Nassogne rendez-vous à 12H00 à l'église de Nassogne. Journée récréative à la «Restauration de Terroir» chez Laurent au Château du Bois de nassogne.

JEUDI 02 OCTOBRE 2014
PROVINCE DE LIEGE
Visite Découverte de la Biométhanisation Visite du Centre des Technologies Agronomiques de Strée + diner; Visite de la S.C. Biogaz du Haut Geer à Geer. Places limitées!!PAF: 15€. Inscriptions auprès de Veronic Stas: 0494/76 26 31 ou veonicstas@gmail.com ou Myriam Lambillon: 081/627 493 ou myriam.lambillon@fwa.be. Les inscriptions sont ouvertes à toute personne (agriculteur ou agricultrice) issue d'une exploitation cotisante FWA de la province de Liège. Rendez-vous) 10h au CTA de Strée: rue de la Charmille, 16 à 4577 Strée-Modave. Fin de la journée prévue à 16h.
UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG
9H45 ROCHEHAUT La Salle du Petit Bois Journée Provinciale «Grandes distributions et restauration: que faire de nos surplus?» Au programme: «Quelle politique est appliquée pour lutter contre le Gaspillage Alimentaire?» par Mr de Laminne, Secrétaire Général de Comeos, «Partenariat entre le scommunes et les grandes distributions» par Mr Dossogne , commune de Herstal, «Gérer sa cuisine et valoriser ses restes» par Mr Boreux, Témoignage d'expérience: «comment valoriser ses fromages en fin de vie?» par Mme Quirynen agricultrice. Débat mené par Mr Masure du SEIT de la FWA. Inscription pour le 25 septembre auprès de votre présidente de section locale ou au bureau des coordinatrices: 081/60 00 60. PAF 25 euros hors boisson.

LUNDI 06 OCTOBRE 2014
UAW SOIGNIES-BRAINE-ECAUSSINES
19H30 SOIGNIES Salle (Près du funérarium de la HauteSenne). Rue Léon Hachez, 17. Conférence débat Prévention des maux de dos Julien Vanderbruggen (Préventagri)

VENDREDI ET SAMEDI 10 et 11 OCTOBRE 2014
UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG
Région de Charleville-Maisières Voyage d'étude Départ le vendredi 10 octobre: 6H15 WEYLER - garage Général tour - 7H30 CHAMPLON Maison du Ski - 8H15 BERTRIX Place des 3 fers - 9H30 arrivée à Charlevilles Mézières. Inscriptions chez Christiane Guissart: 0496/22 63 39 pour le 27 septembre au plus tard . PAF 165€ (supplément chambre single 25€)sur le compte UAW La Roche BE89 7326 4732 3285. Le prix comprendle trajets, les visites, les repas, le logement.

MARDI 14 OCTOBRE 2014
UAW SENEFFE
19h30 BUZET aux Serres Pussemier, chaussée de Nivelles, 626D Atelier participatif «Nos plantes à l'honneur; montages d'automne» par Damien Pussemier Prévoir PAF, des gants de jardin. Inscription pur le 12 octobre au plus tard, chez Marie Brouckaert au 0495/49 97 78 ou chez Monique Lisbet au 0494/61 36 65.

MERCREDI 15 OCTOBRE 2014
UAW BOUSSU-DOUR
19H30 THULIN Salle Roi Baudouin Conférence débat Le cancer du sein et l'importance du dépistage par le Dr Fontaine Danielle, sénologue

JEUDI 16 OCTOBRE 2014
UAW WAVRE PERWEZ MT ST GUIBERT
13H30 HEVILLERS Salle de la Houssière, rue de la Houssière 6 Atelier participatif Atelier Floral par Mélanie Delaby « Guirlandes d'automne sechées »

LUNDI 20 OCTOBRE 2014
UAW MOUSCRON
19H30 NECHIN 55, rue de la Royère. Atelier participatif Scrapbooking Venir avec ses photos. Inscriptions chez Francine 0494/13 80 10. !Places limitées.

Prochaine édition le 23 octobre 2014, articles et agenda pour le 16 octobre 2014.

INVITATION

L'Union des Agricultrices Wallonnes de la Province du Luxembourg vous invite à sa

Journée d'étude provinciale
Jeudi 02 octobre 2014 dès 9h45

2014 : année européenne de la lutte contre le Gaspillage Alimentaire
« Grandes distributions et restauration : que faire de nos surplus?»

« La salle du Petit Bois » à Rochehaut

Au Programme :
Accueil par Mme Odette Annet– *Présidente de la section UAW de Libramont*
Introduction par Mme Christiane Guissart, *Présidente provinciale UAW du Luxembourg*
« Quelle politique est menée par Comeos pour lutter contre le Gaspillage Alimentaire » *par Mr Gérard de Laminne de Bex, Secrétaire Général de Comeos*
« Partenariat entre les communes et les grandes distributions » *par Mr Dosogne, de la commune de Herstal*
« Gérer sa cuisine et valoriser ses restes » par Mr Boreux
Témoignage d'expérience : « comment valoriser les fromages en fin de vie» *par Mme Martine Quirynen, agricultrice*
Séance Questions-Réponses, animée *par Mr Alain Masure, directeur du service d'études de la FWA.*

La matinée de réflexion sera suivie d'un repas (PAF : 25 euros hors boissons). Inscription obligatoire pour le 25 septembre au plus tard auprès de votre présidente de section locale UAW ou Myriam Lambillon (coordinatrice UAW) myriam.lambillon@fwa.be - Tél : 081/627 493

Cette journée est organisée grâce au soutien de l'Apaq-W et de Crelan

Crelan APAQ-W

Concours de Clavier


Concours 5A, génisses de 8 à 20 mois: Honorable du Pouhon (Impartial X Germinal) à George Jean-Marie & Jean-Philippe, Clavier; Science du Bouchelet (Attribut X Lampoin) à Demarcin André & Benoît, Warzée; Fabi de la Plaine (Tilouis X Végétarien) à Galet Benoît, Soheit-Tinlot


Concours 5B, génisses de 8 à 20 mois: Heureuse de Haute Somme (Noceur X Empire) à Misse François, Werbomont; Débutante du Fond de Bois (Argan X Canadian Club) à Monfort Jean-Pierre, Les Avins; Héloïse du Tilleul (Shériff X Occupant) à Wautelet Bernard, Ouffet


Concours 5D, génisses de 8 à 20 mois, série de la championne: Dentelle du Fond de Bois (Attribut X Ladislas) à Monfort Jean-Pierre, Les Avins; Spirale du Bouchelet (Attribut X Graphite) à Demarcin André & Benoît, Warzée; Océane de Boulogne (Canadian Club X Blackstar) à Misse François, Werbomont


Concours 8, génisses et primipares de 20 à 32 mois: série de la championne: Tiguane d'Ochain (Orme X Louveteau) à Cassart Bertrand, Clavier; Noella S/O (Impérial X Label) à Verhulst-Goffin Christophe, Ivoz-Ramet ; Subtilité d'Ochain (Adajio X Louveteau) à Cassart Bertrand, Clavier


Concours 2, primipares de 32 à 44 mois, série de la championne: Bécasse du Fond de Bois (Impérial X Calimero) à Monfort Jean-Pierre, Les Avins; Fée ET du Tilleul (Impartial X Genièvre) à Wautelet Bernard, Ouffet; Pépite de Mianoye (Canadian Club X Sjaka-Zoele) à Misse François, Werbomont


Concours 3A, vaches de 44 mois et +: Ovale du Bouchelet (Sjaka-Zoele X Graphite) à Demarcin André & Benoît, Warzée; Supernana d'Ochain (Messire X Baroque) à Cassart Bertrand, Clavier; Orée du Bouchelet (Ilot X Graphite) à Demarcin André & Benoît, Warzée


Concours 3C, vaches de 44 mois et +, série de la championne: Belle-de-jour ET du Tilleul (Occupant X Biscuit) à Wautelet Bernard, Ouffet; Liane du Bouchelet (Graphite X Cajoleur) à Demarcin André & Benoît, Warzée; Piteuse d'Ochain (Empire X Louveteau) à Cassart Bertrand, Clavier


Concours 6B, taureaux de moins de 12 mois, série du champion: Ajourné de Chardeneux (Shériff X Parquet) à Marot Jean-Marc & Boclinville A., Clavier; Succès du Bouchelet (Lotto X Adajio) à Demarcin André & Benoît, Warzée; Delon du Fond de Bois (Attribut X Germinal) à Monfort Jean-Pierre, Les Avins


Concours 4A, taureaux de 10 à 20 mois: Favorit de la Plaine (Tilouis X Graphite) à Galet Benoît, Soheit-Tinlot; Undostres du Pré Rosine (Grommit X Jaloux) à Marot Jean-Marie & Jérémy, Clavier; Javanais de Petit Brin (Nodule X Fascinant) à Laval Roger & Jean-François, Clavier


Concours 4B, taureaux de 10 à 20 mois: Ultraviolet du Pré Rosine (Lumineux X Paysan) à Marot Jean-Marie & Jérémy, Clavier; Joujou de Petit Brin (Attribut X Laquais) à Laval Roger & Jean-François, Clavier; Kouaq de Corroy (Tambour X Rutabaga) à Mathieu Luc, Huy


Concours 4C, taureaux de 10 à 20 mois, série du champion: Hannival van Terbeck (Impérial X Dartagnan) à Fisenne Marcel & Vincent, Nandrin; Obélix du Champ des Bur (Attribut W Ebloui) à Verhulst-Goffin Christophe, Ivoz-Ramet; Robuste de Steinbach (Argan X Germinal) à Laval Roger & Jean-François, Clavier


Concours 4D, taureaux de 10 à 20 mois: Intrépide de Petit Brin (Impérial X Occupant) à Laval Roger & Jean-François, Clavier; Gentleman ET du Tilleul (Adajio X Occupant) à Wautelet Bernard, Ouffet; Crelan du Fond de Bois (Adajio X Monarque) à Lamontagne Léon & Manu, Somme-Leuze

Concours BBB de Perwez


Concours 8, génisses de moins de 8 mois, série de la championne: Pippa du Poncau (Attribut X Occupant) à Desmet Thibaut, Thorembais-St-Trond; Dolce Vita du Cortil Gayot (Shériff X Occupant) à Melotte Philippe, Lathuy


Concours 5A, génisses de 8 à 20 mois: Nymphe de St Bavon (Occupant X Blackstar) à Michiels John, Chaumont-Gistoux; Nahua de la Coutère (Shériff X Jaloux) à Germeau André & Olivia, Herbais; 6506 du Ponceau (Argan X Houblon) à Flabat José, Thorembais-St-Trond


Concours 5C, génisses de 8 à 20 mois: Navette de Petit-Rosière (Nodule X Colos) à Tits Agnès, Petit-Rosière; Douce du Cortil Gayot (Langoureux X Heroique) à Melotte Philippe, Lathuy; Delta de la Rouge Voie (Harisson X Gamin) à Delvigne Christian & Gaetan


Concours 5D, génisses de 8 à 20 mois: Pépite de Ceroux (Impérial X Elan) à De Bleecker Maria, Céroux-Mousty; Polka de Ceroux (Attribut X Orme) à De Bleecker Maria, Céroux-Mousty; Nacrée de Petit-Rosière (Attribut X Graphite) à Tits Agnès, Petit-Rosière


Concours 1C, génisses de 20 à 32 mois, série de la championne: Anoblie de Somme (Planeur X Graphite) à Germeau André & Bernard, Herbais; Malice de Petit-Rosière (Adajio X Ebloui) à Tits Agnès, Petit-Rosière;


Concours 2B, primipares de 32 à 44 mois: Abrutie de Risbart (Harisson X Occupant) à Flabat José & Desmet Thibaut, Thorembais-St-Trond; Lambine de Petit-Rosière (Ebloui X Harpon) à Tits Agnès, Petit-Rosière; 9111 du Ponceau (Odilon X Germinal) à Flabat José, Thorembais-St-Trond


Concours 2C, primipares de 32 à 44 mois: Antigone d'Happeau (Adajio X Chopin) à Marchal Sophie, Piétrebais; Karina de Petit-Rosière (Harpon X Valli) à Tits Agnès, Petit-Rosière; Affective du Fond de Bois (Etna X Occupant) à Germeau André & Laurent, Herbais


Concours 3A, vaches 44 mois et +, série de la championne: Judith de la Coutère (Empire X Obstiné) à Germeau André, Herbais; Jadore de la Coutère (Kimono X Radar) à Germeau André, Herbais; Jeunesse de Petit-Rosière (Rocky X Jupiter) à Tits Agnès, Petit-Rosière


Concours des vaches hors normes, série de la championne: Inchala d'Happeau (Eternel X Chopin) à Marchal Sophie, Piétrebais; La Flamande de Saint Lambert (Decisif X Filou) à Lamarche Michel, Gérompont; Julie de Notre Dame (Empire X Valli) à Godfriaux Guy & Johan, Malèves-Sainte-Marie


Concours 6, taureaux de moins de 10 mois, série du champion: Dollar du Cortil Gayot (Shériff X Tyson) à Melotte Philippe, Lathuy


Concours 4A, taureaux HB ou non: Nesquik de Saint Lambert (Gagneur X Impérial) à Lamarche Michel, Gérompont; Nutrilor de Saint Lambert (Gagneur X Decisif) à Lamarche Michel, Gérompont; Ned Stark de la Coutère (Shériff X Quiet) à Germeau André, Herbais


Concours 4C, taureaux HB ou non, série du champion: Barbare de la Hesbaye (Machinal X Empire) à Flemal Marc, Opprebais; Grison de Haute Somme (Itou X Dafydd) à Melotte Philippe, Lathuy; Chocolat du Cortil Gayot (Benhur X Occupant) à Desmet Thibaut, Thorembais-St-Trond

Une politique de santé animale plus performante

La Commission européenne a proposé mercredi dernier (10.09) deux textes visant à améliorer la politique de santé et bien-être des animaux. Ce paquet de normes devrait avoir une incidence majeure sur la santé publique en général, dans la mesure où il contribue à la lutte contre la menace croissante que représente la résistance aux antimicrobiens. Ceci «en préservant l'efficacité des antibiotiques à la fois pour les personnes et les animaux».

En ce qui concerne les médicaments vétérinaires, la proposition de la Commission (présentée par Tonio Borg, Commissaire en charge de la santé) vise à adapter la législation sur les médicaments vétérinaires aux besoins du secteur vétérinaire tout en continuant de garantir un niveau élevé de santé publique et animale et un environnement sûr.

Le règlement proposé s'appuie sur les règles existantes de l'UE qui garantissent que seuls les médicaments qui ont obtenu une autorisation de mise sur le marché peuvent être mis sur le marché. Les règles sont toutefois simplifiées afin d'assurer la mise au point de médicaments adaptés pour les animaux dans l'UE. La réduction de la charge administrative portera à la fois sur la procédure d'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des effets secondaires (pharmacovigilance).

Le texte proposé concerne en particulier les espèces dites «mineures» telles que les abeilles, les caprins, les dindes, les chevaux, etc. pour lesquelles on ne dispose pas de médicaments actuellement.

Pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens et contribuer au maintien de l'efficacité des antibiotiques chez l'homme et l'animal, la proposition introduit la possibilité de restreindre l'autorisation et l'utilisation chez les animaux de certaines substances antimicrobiennes qui sont réservées au traitement d'infections humaines.

Aliments médicamenteux pour animaux

Le règlement proposé abrogera et remplacera les dispositions dépassées de la directive antérieure relative à la préparation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des aliments médicamenteux pour animaux.

Après les prescriptions vétérinaires, les aliments médicamenteux constituent une autre voie importante pour l'administration de médicaments vétérinaires à des animaux. Le texte vise à harmoniser les normes de production et la commercialisation des aliments médicamenteux pour animaux dans l'UE à un niveau de sécurité approprié, et à tenir compte des progrès techniques et scientifiques dans ce domaine.

Les règles proposées permettront de veiller à ce que les aliments médicamenteux pour animaux puissent être fabriqués uniquement à partir de médicaments vétérinaires spécifiquement autorisés et par des fabricants agréés. La résistance aux antimicrobiens sera combattue par des mesures telles que l'interdiction d'utiliser des aliments médicamenteux à titre préventif ou comme facteurs de croissance. En outre, des limites de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux ordinaires sont établies à l'échelle de l'UE à un niveau qui permet d'éviter le développement de la résistance aux antimicrobiens.

Le champ d'application de la proposition inclut explicitement les aliments médicamenteux pour animaux de compagnie, de sorte que les animaux de compagnie, en particulier ceux atteints d'une maladie chronique, pourront être traités plus aisément à l'aide d'aliments médicamenteux novateurs.

Satisfaction du Copa

Le Copa a salué la publication du nouveau paquet de propositions de la Commission européenne définissant les règles relatives aux médicaments vétérinaires et à la fabrication, la commercialisation et l'utilisation d'aliments médicamenteux dans le secteur de l'élevage.

Pour le Copa, au point de vue duquel nous adhérons, il est dans l'intérêt des agriculteurs de continuer à garantir un élevage durable et des animaux sains et productifs. Le maintien et l'amélioration de la santé animale sont parmi les meilleures manières de réduire la nécessité de traitements antibiotiques. Une bonne hygiène, une alimentation des animaux adéquate, un environnement approprié pour les animaux et une bonne gestion du cheptel, ainsi que des mesures basiques de biosécurité figurent en tête des priorités des agriculteurs et jouent un rôle clé dans la prévention des maladies. Toutefois, en dépit de ces mesures, il peut arriver que des animaux tombent malades et ces animaux doivent être traités, tant pour des raisons de santé animale que de bien-être.

Le Copa estime que l'utilisation responsable des antimicrobiens pour le traitement des animaux d'élevage relève de la responsabilité partagée des vétérinaires, des agriculteurs, de tous les maillons de la chaîne alimentaire et des autorités publiques. Il est de plus primordial de garantir une disponibilité appropriée des médicaments vétérinaires dans tous les États membres et pour toutes les espèces, y compris pour les utilisations mineures et les espèces mineures, pour lesquelles il existe à l'heure actuelle une grave pénurie de médicaments vétérinaires.

Le cadre réglementaire européen existant, selon le Copa, n'a clairement pas réussi à apporter de nouveaux produits sur le marché ou à promouvoir la recherche et le développement sur le marché européen. Cette révision de la législation doit donc avoir pour objectif de veiller à ce que les agriculteurs et les coopératives agricoles de tous les États membres aient accès à des produits intelligents, efficaces et alternatifs pour soigner leurs animaux. Le Copa salue les efforts déployés par la Commission pour garantir que la révision des règles relatives aux aliments médicamenteux permette une plus grande harmonisation des règles qui s'appliquent dans ce domaine. Le remplacement de la Directive européenne actuelle par un règlement européen permettra de créer des conditions équitables pour les opérateurs professionnels du marché unique.

Pour ce qui est des agriculteurs européens, ceux-ci s'engagent pleinement pour une utilisation responsable des médicaments vétérinaires pour le traitement de leurs animaux. L'objectif sur le long terme consiste à traiter les maladies de manière efficace et à prévenir la propagation de bactéries résistantes dans l'environnement.

Arsia Infos

Nr.123 September 2014

Monatliche Ausgabe der Regionalen Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung

Edito

Nach der traditionellen Pause im August erscheint nun wieder monatlich die Ausgabe der Arsia Infos, deren Hauptziel darin besteht, Ihnen Informationen über die Neuigkeiten in Verbindung mit der Zucht, bezüglich unserer Labors und den Diensten der Identifizierung zu liefern.

In diesem Jahr – zumindest bis jetzt und abgesehen von einem unvorhersehbaren « Unfall » – scheint das allgemeine gesundheitliche « Klima » günstig zu sein... Die Tagesereignisse zeigen uns regelmäßig, dass wir weiter wachsam bleiben müssen, sowohl Sie vor Ort, als auch wir in unseren Labors. In diesem Sommer wurden zahlreiche MKS (Maul- und Klauenseuche) Seuchenherde in Tunesien und anschließend in anderen benachbarten Ländern bekannt, die aus dem Nahen Osten und den Regionen südlich der Sahara stammen. Betroffen sind Rinder-, Schaf- und Ziegenbestände.

Mitten in der Urlaubszeit stellte der Massentourismus ein erhöhtes Risiko für die Einschleppung der MKS in unsere Breiten dar...

In diesem Zusammenhang erinnerte die Fasnk in einem Presseschreiben an die Bedeutung einer frühen Bekanntgabe seitens der Tierhalter an die Veterinärdienste eines klinischen Verdachts und der Laboruntersuchungen. Die Arsia ihrerseits, bittet Sie, jedem Kadaver, der in unser Labor gesandt wird, ein Formular beizulegen, welches Ihr Tierarzt ausgefüllt hat und bescheinigt, dass er das Tier untersucht hat und keine Krankheit wie die MKS aufweist. Diese Vorgehensweise trägt dazu bei, die eventuelle Ausbreitung einer ansteckenden Krankheit zu vermeiden. Dies ist einer der Gründe, warum ein solches Dokument sorgfältig und komplett ausgefüllt werden muss.

Die Hauptanliegen unserer Vereinigung bestehen im Gesundheitsschutz und der epidemiologischen Wachsamkeit. Daher lade ich Sie herzlich ein, unsere untenstehende Pressemitteilung zu lesen. Unser Veterinärdienst wird in diesem Sommer stark beansprucht, aufgrund dieses ungewöhnlichen Zustroms an Aborten in unserem Autopsiesaal. Dies betrifft uns alle, Beteiligte der Tiergesundheit, verpassen Sie diese wichtige Information nicht !

Neben diesen « Dringlichkeiten » bleibt noch unsere « eigentliche » Arbeit, die darin besteht, dieses oder jenes Gesundheitsproblem zu untersuchen, welches vor Ort immer wieder auftritt, in dem Bemühen, praktische und konkrete Lösungen zu finden... In diesem Zusammenhang stellt der Durchfall der jungen Kälber eine Problematik dar, die im Zuchtsektor zu bedeutenden Verlusten führt. Dr. Julien Evrard, der für dieses GPS Programm verantwortlich ist, erinnert an die Zielsetzungen und die praktischen Modalitäten dieses laufenden GPS Projekts.

Schließlich möchte ich mit Genugtuung unsere Anwesenheit auf der Landwirtschaftsmesse in Libramont im vergangenen Juli erwähnen. Unser Stand wurde nicht leer, zahlreiche Tierhalter kamen, um ihre BVD Ohrmarken zu bestellen und so eine Ermäßigung zu erhalten. Diese Aktion wurde bis Ende des Monats August verlängert. In meiner Eigenschaft als Präsident der ARSIA, aber insbesondere als Tierhalter, ermutige ich alle anderen, die BVD Biopsie-Ohrmarken ab jetzt zu bestellen (falls dies noch nicht erfolgt ist), sowie die spezifische Zange, um diese einziehen zu können! Auf diese Weise sind Sie sicher, für den 1. Januar im Besitz dieser Ohrmarken zu sein. In der Tat unternehmen wir unser Möglichstes, um die Logistik eines rechtzeitigen Versands zu gewährleisten, insbesondere, wenn die Anfrage der Nachzügler am Ende des Jahres explodiert und da unvorhersehbare Ereignisse immer auftreten können...

Die Arsia wünscht Ihnen einen milden Herbst.. so dass die Tiere nicht zu früh eingestallt werden müssen... Seien Sie vorausschauend und planen Sie bereits jetzt mit Ihrem Tierarzt die eventuell vorzunehmenden Bilanzen und Probenentnahmen.

Ich wünsche allen eine angenehme Lektüre,

Jean Detiffe
Präsident der Arsia

Ungewöhnlich hohe Anzahl von Fehlgeburten aufgrund von Gelbsucht

Die Arsia untersucht das Geschehen und bittet um Ihre Mitarbeit

In diesem Sommer, genauer gesagt in den Monaten Juli und August, haben wir eine Zunahme der Anzahl unerklärlicher Fehlgeburten festgestellt.

Im Anschluss an diese besorgniserregende Feststellung wurden diese Fälle und die begleitende Vorgeschichte sofort gründlich untersucht (erinnern wir hier an den großen Nutzen der sorgfältig ausgefüllten Formulare Form 45...) - diese Untersuchung seitens unseres Veterinärteams ist noch im Gange.

Einige erste Feststellungen...

... in Verbindung mit diesen Fehlgeburten, hier einige wichtige Punkte :

- Die Zunahme der Fehlgeburten betrifft vor allem das letzte Trimester der Trächtigkeit.
- Die Kühe in der ersten Trächtigkeit scheinen nicht so sehr von diesem Problem betroffen zu sein.
- Die Mütter haben zum Zeitpunkt der Fehlgeburt keine besonderen klinischen Anzeichen aufgewiesen.
- Die Produktionsart und Rasse der Tiere, die verworfen haben, scheinen keinen Einfluss gehabt zu haben.
- Im Laufe des Monats vor dem Abort oder zum Zeitpunkt der Fehlgeburt erfolgte keine Impfung oder Medikamentenabgabe.
- So wurden vor oder nach der Fehlgeburt auch keine erhöhten Fälle von Fieber festgestellt.
- Bei der Autopsie weisen die Aborte eine starke Gelbsucht auf.
- Die Aufteilung der Fälle in der Wallonie ist relativ einheitlich (siehe nebenstehende Karte), dennoch kann eine größere Anzahl in der Provinz Hennegau beobachtet werden.

Im Rahmen des Protokolls Fehlgeburt werden die Aborte und andere Proben, die der ARSIA zugesandt werden, automatisch einer Reihe von Untersuchungen unterzogen. Da diese kein positives Resultat erzielt haben, scheint ein Grund für Fehlgeburten, der nicht Teil der verschiedenen Analysen ist, eine Erhöhung der Anzahl Aborte in der Wallonie zu verursachen.

Die Proben, die immer eine gewisse Zeit konserviert werden für eventuelle spätere Analysen, wurden effektiv anderen Tests unterzogen... Gespannt warten wir auf die Ergebnisse, da wir wahrscheinlich einem infektiösen oder anderem Phänomen gegenüber stehen, welches Fehlgeburten zum Ende der Trächtigkeit verursacht.

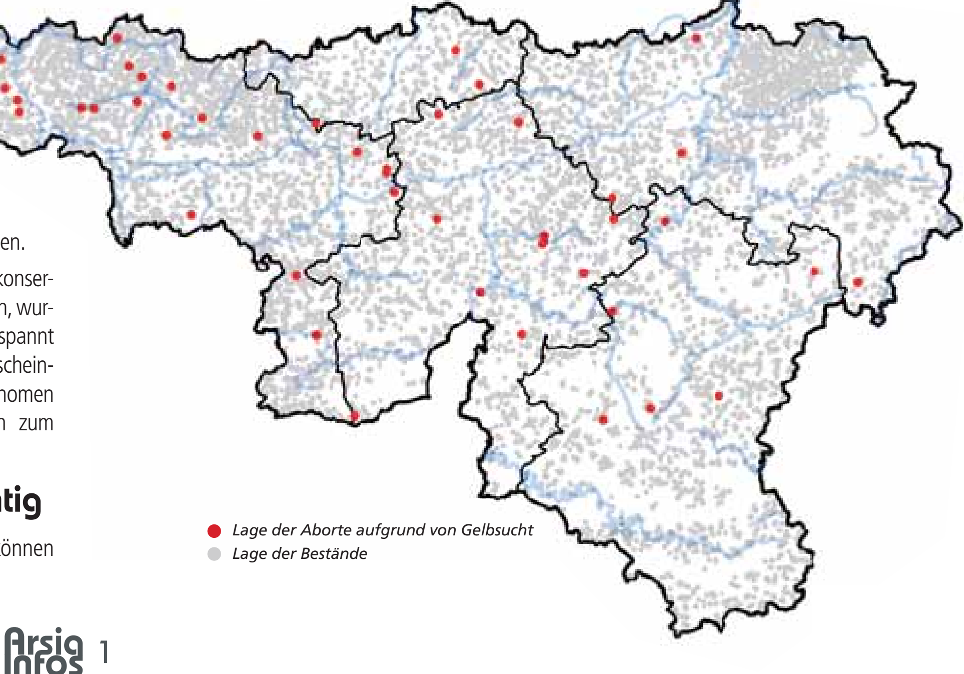
Ihre Teilnahme ist wichtig

Da Sie « an vorderster Front » stehen, können Ihre Beobachtungen und Reaktionen bei eventuellen Fehlgeburten in Ihrem Betrieb dazu beitragen, das Problem besser einzugrenzen.

Im Falle einer Fehlgeburt, rufen Sie unmittelbar Ihren Tierarzt und senden Sie den Abort und andere notwendige Proben an die Arsia, gemeinsam mit dem ausgefüllten Formular (Form 45), welches eine wertvolle Informationsquelle für unser Labor darstellt. Wir erinnern daran, dass die Abholung des Aborts und die Analysen, die im Protokoll Fehlgeburt vorgesehen sind, kostenlos sind.

Kontakt

083 23 05 15 (option Nr.1)



Nationaler Plan zur Bekämpfung der BVD



Noch drei Monate bis zum Beginn !

Es ist höchste Zeit, dass jeder weiß, was ihn erwartet ! Wir hoffen, dass Sie das Jahr 2015 dank der nachstehenden Informationen bestens beginnen können...

1. Die Hauptpunkte des offiziellen Bekämpfungsplans : Erinnerung

Ab dem 1. Januar 2015 müssen alle Kälber innerhalb von 7 Tagen nach der Geburt beprobt werden und auf das Virus der BVD (BVD-V) getestet werden. Dies gilt auch für die Aborte, totgeborenen Kälber und Kälber, die vor der Anbringung der Kennzeichnungsohrmarke sterben…

Das Resultat hat Auswirkungen auf das untersuchte Kalb und dessen Mutter (siehe nebenstehende Tabelle).

Bemerken wir, dass jedes Tier, welches in Sanitel aufgrund eines positiven oder nicht-interpretierbaren Resultats blockiert ist (Status « PI » oder « PI-verdächtig »), « deblockiert » werden kann, wenn es ein negatives Resultat auf den BVD Test zur Nachsuche des Antigen (BVD Ag) erzielt, welcher anhand einer neuen Probe durchgeführt wurde (Blutprobe). In diesem Fall muss eine DNA-Probe beweisen, dass diese Probe dem blockierten Tier entspricht (der Gesundheitsfonds übernimmt diese Analyse).

Zusätzlich zu den Analysen, die bei der Geburt durchgeführt werden, führen jegliche BVD Ag Analysen, die an gleich welchem Rind durchgeführt werden, zur Vergabe eines BVD Status an dieses Rind, dessen Mutter, sowie den Nachkommen.

Resultat Test des Kalbes	Konsequenzen für das Kalb	Konsequenzen für dessen Mutter
Positiv	• Vergabe des Status «PI» • Blockierung in Sanitel • Ausdruck des ID mit Vermerk des Status «PI»	• Vergabe des Status «PI-verdächtig» • Blockierung in Sanitel • Verpflichtung innerhalb von 7 Tagen zu testen*
Nicht interpretierbar	• Vergabe des Status «PI-verdächtig» • Blockierung in Sanitel • Ausdruck des ID mit Vermerk des Status «PI-verdächtig»	Keine Vergabe eines Status
Negativ	• Vergabe des Status «nicht PI nach Untersuchung» • Ausdruck des ID mit Vermerk des Status «nicht PI nach Untersuchung»	Vergabe des Status «nicht PI durch Abstammung»

** außer wenn die Mutter bereits den Status « PI » oder « nicht PI nach Untersuchung » besitzt*

Status PI oder PI-verdächtig
=
Tier in Sanitel blockiert
=
Nicht zu vermarkten
Weideverbot
▼
Einzig mögliche Bestimmungen : Kadaververwertung oder Schlachthof

2. Werden die Resultate der vor 2015 durchgeführten BVD Ag Analysen berücksichtigt ?

JA !

Die Resultate der BVD Ag Analysen, die vor 2015 durchgeführt wurden, werden in die nationale Datenbank der BVD Resultate eingetragen. Anhand dieser Resultate wird allen betroffenen Rindern ein BVD Status vergeben.

Auf diese Art erhalten die Rinder, deren Identität komplett ist (Vorhandensein der gesamten Zahlen der Ohrmarke, außer die Prüfzahl) und die ein negatives Resultat auf einen der Test erzielt haben, die in der Liste der anerkannten Tests vermerkt ist (K.E. BVD), erhalten automatisch den Status « nicht PI nach Untersuchung » VOR dem Beginn der Bekämpfung. Wurde die Mutter dieser Rinder noch nicht getestet, so erhält sie ebenfalls automatisch den Status « Rind nicht PI durch Abstammung ».

Parallel dazu erhalten alle « positiv » getesteten Rinder (oder die ein nicht interpretierbares Resultat erzielt haben) und die nicht erneut « negativ » getestet wurden, automatisch den Status « PI » (oder « PI-verdächtig ») und werden daher ab dem 1. Januar 2015 in Sanitel blockiert.

Der Status « PI-verdächtig » wird allen (nicht getesteten) Müttern der Rinder vergeben, die den Status « PI » erhalten haben. Zudem erhalten alle Nachkommen eines weiblichen Tieres, das den Status « PI » erhalten hat und die noch nicht getestet wurden, ebenfalls den Status « PI ».

All diese Rinder werden daher ebenfalls ab dem 1. Januar 2015 in Sanitel blockiert.

3. Genügen die Maßnahmen des Königlichen Erlasses, um den belgischen Viehbestand zu sanieren ?

Behielte der Königliche Erlass seine aktuelle Form, wäre die Antwort ein deutliches NEIN.

Glücklicherweise wird sich die BVD Gesetzgebung relativ schnell entwickeln müssen, um progressiv eine Reihe von Maßnahmen einzuführen, die uns eines Tages dazu führen werden, dass unser Gebiet seuchenfrei angesichts des Virus der BVD wird.

Bis dahin – und nehmen wir jede Herde einzeln – stellt die Anwendung dieser, noch nicht im Königlichen Erlass vorgesehenen Maßnahmen eine Chance dar, sich des Virus zu entledigen oder eine Infektion zu vermeiden.

Zum besseren Verständnis... einige Erinnerungen bezüglich der Übertragung des BVD Virus !

Die BVD ist eine ganz außergewöhnliche Krankheit !

In der Tat führt die Infektion eines weiblichen Tieres zu Beginn der Trächtigkeit (zwischen dem 30. und 125. Tag der Trächtigkeit) zur Geburt eines permanent infizierten immuntoleranten Kalbes – falls dieses überlebt (PI Kalb). Dieses Kalb ist dann Virusträger auf Lebenszeit und wird das Virus permanent in « riesigen » Mengen ausscheiden.

Die Menge an ausgeschiedenen Viren eines PI Tieres ist so groß, dass :

1. die Ansteckung unter Herden über ein PI Tier auf den anliegenden Weiden, auf denen sich trächtige Tiere befinden, sehr häufig vorkommt,
2. solange ein PI Tier in der Herde anwesend ist, ist es quasi unmöglich die Ansteckung der trächtigen Kühe zu verhindern, auch wenn dieses Tier isoliert wird, was die « Produktion » neuer PI Tiere weiterhin garantiert.

Es sind also genau diese Tiere (die PI's), die es ausfindig zu machen und so schnell wie möglich zu eliminieren gilt, soll das BVD-V beseitigt werden.

Wie bereits in den vorherigen Ausgaben erwähnt, wird ein gesund geborenes Kalb niemals ein PI Tier.

Vorschlag der ARSIA : « Weniger zahlen – mehr erhalten... »

Das heißt? Die ARSIA möchte die wallonischen Tierhalter ermutigen, ab dem 1. Januar 2015 eine Reihe zusätzlicher Maßnahmen einzuführen, ohne abzuwarten, bis diese Pflicht werden.

« Weniger zahlen... »

Hierzu bietet sie den Tierhaltern einen Vorzugstarif auf die BVD Analysen an, die sich verpflichten, 3 Maßnahmen anzuwenden, die in den ersten Phasen des offiziellen Bekämpfungsplans nicht Pflicht sind (siehe unten).

« ... mehr erhalten »

...da das Ziel dieser Maßnahmen die Beschleunigung der Gesundung der infizierten Bestände ist und den Beibehalt des Status der seuchenfreien Bestände.

Reden wir von einer schnelleren Gesundung, so bedeutet dies auch, dass die Zeit der systematischen Nachsuche bei der Geburt verkürzt wird, was einen Rückgang der Gesamtzahl an Tests mit sich bringt und daher eine Senkung der Kosten für die Nachsuche.

In den infizierten Herden ist der Gewinn der Produzenten doppelt, da, je schneller das BVD Virus aus einem Betrieb eliminiert wird, desto schneller stellen sich die positiven Auswirkungen auf die Gesundheit des Bestands ein.

Konkret gesehen

Die ARSIA schlägt den Tierhaltern, die den Beitrag der Gegenseitigkeitskasse ARSIA+ entrichten, vor, ein Abkommen zu unterzeichnen, das « BVD Abkommen 2015 ». Dieses ist auf unserer Internet Seite www.arsia.be verfügbar oder kann beim Dienst Gesundheitsverwaltung beantragt werden (083/ 23 05 15 Option 4 oder admin.santé@arsia.be).

Was ist das « BVD Abkommen 2015 » ?

Das « BVD Abkommen 2015 » ist ein Vertrag zwischen der ARSIA und dem Tierhalter, der sich verpflichtet :

- alle angekauften Tiere mit « unbekanntem BVD Status » auf die BVD testen zu lassen;
- die PI Tiere innerhalb von 3 Monaten nach deren Diagnose zu reformieren;
- alle anwesenden Rinder mit Status « BVD unbekannt » testen zu lassen, wenn ein Tier im Bestand geboren wird und PI diagnostiziert wird.

Das Ziel besteht darin, die Sanierung der infizierten Bestände zu beschleunigen und die Ausbreitung des BVD-V auf die gesunden Herden zu begrenzen.

Sie ist somit eine Ergänzung zum offiziellen Bekämpfungsplan und entbindet den Unterzeichner in keinem Fall von den gesetzlichen Verpflichtungen, die der offizielle Bekämpfungsplan vorsieht.

Warum das Abkommen unterzeichnen?

Ein Tierhalter, der das Abkommen unterzeichnet, geht eine Verpflichtung für eine proaktive Bekämpfung ein.

Im Gegenzug gewährt die ARSIA ihm eine Ermäßigung von mindestens 1 € auf den Preis der BVD Analysen, die für den Nachweis bei der Geburt durchgeführt wurden oder anlässlich der « Herdenbilanz », die im Anschluss an die Diagnose eines PI Tieres durchgeführt wurde und im Einverständnis mit dem Dienst der Gesundheitsverwaltung.

Schließlich ist es im Interesse eines jeden Tierhalters, sich voll für die Bekämpfung der BVD einzusetzen, damit diese Krankheit so schnell wie möglich ausgerottet wird, denn « Zeit ist Geld ». Verständlicherweise ist eine verkürzte Bekämpfung die weniger kostspielige Variante…

Sollte es eines Tages mit dem BVD Virus infiziert werden, so gelingt es ihm, nach einer kurzen Phase der Ausscheidung des Virus in moderaten Mengen, sich dieses zu entledigen und wieder zu gesunden.

Allerdings wird der erfahrene Tierhalter sich vor diesen « vorübergehend ausscheidenden » Tieren in Acht nehmen, die ebenfalls nicht ganz ungefährlich sind. Wissend, dass die meisten dieser Infektionen während des Transports von Tieren und auf Märkten erfolgen, so kann die Bedeutung der Quarantäne verstanden werden, seien es auch nur 2-3 Tage, die ein angekauftes Tier vom Rest der Herde getrennt gehalten werden sollte ...

Welche unerlässlichen Gesundheitsmaßnahmen werden erst in den folgenden Jahren im Königlichen Erlass erscheinen?

1. Die obligatorische Reform der PI Tiere innerhalb kurzer Zeit

Umsetzung für das Jahr 2016 geplant.

Die Anwesenheit eines PI Tieres in einem Bestand führt in den folgenden Monaten unweigerlich zur Geburt neuer PI Tiere.

Die einzige Möglichkeit, die Ansteckung der trächtigen weiblichen Tiere zu vermeiden, sei die Trennung des PI Tieres vom Rest der Zuchtherde und des im Betrieb benutzten Materials. Unter «Trennung» muss jedoch verstanden werden «in einem anderen Betriebssitz», der einige Kilomerter entfernt ist!

Mit anderen Worten ist es reichlich unrealistisch zu glauben, dass ein infizierter Bestand saniert werden kann, wenn die PI Tiere nicht schnellstmöglich eliminiert werden (idealerweise innerhalb des Monats) nachdem die Diagnose gestellt wurde!

Da diese rasche Eliminierung in der ersten Phase der Bekämpfung nicht vorgesehen ist, könnte es sein, dass, in der Ammenkuhwirtschaft, zahlreiche Züchter mit der Geburt eines PI Kalbes konfrontiert werden und versucht wären, dieses zu behalten und selbst zu mästen, um diesem Tier dennoch einen « Wert » zu geben. Dies ist eine sehr schlechte wirtschaftliche Rechnung, daher kann die ARSIA sie auch nicht empfehlen.

In der Tat wurden die negativen Auswirkungen der Anwesenheit eines PI Tieres auf die Leistungen der Tierzucht und die Gesundheit der Herde auf einen Verlust von 30 bis 60 € / Kuh / Jahr geschätzt.

Zum Beispiel: ein Bestand von 100 Kühen, der ein PI Tier während 8 Monaten für die Mast behält, würde zwischen 2000 und 4000€ verlieren. Anders gesagt, müsste die Mast mit einem Gewinn von mehr als 2000€ abgeschlossen werden, um rentabel zu sein – unter der Bedingung, dass das besagte PI Tier nicht vorher « auf die Idee kommt» einzugehen, bevor es geschlachtet werden kann… was durchaus vorkommen kann!

2. Das obligatorische Testen eines Rindes mit Status «BVD unbekannt» bevor es vermarktet werden kann

Umsetzung für das Jahr 2017 geplant.

Wir können nicht genug betonen, dass die BVD eine Krankheit ist, die angekauft wird. Eine verzögerte Anwendung der Maßnahmen rund um die Vermarktung von Rindern, insbesondere, wenn diese für eine Zuchtherde bestimmt sind, ist daher keine vernünftige Option in Sachen Bekämpfung des Virus der BVD. Diese Maßnahmen sind in der Tat notwendig, um die Übertragung zwischen Beständen zu verringern.

Wie dem auch sei, die Strategie, die angewandt wird und die auf einer obligatorischen Nachsuche VOR dem VERKAUF eines jeglichen Rindes mit unbekanntem Status basiert, hat einen doppelten Nutzen. Erstens wird somit vermieden, dass noch nicht nachgewiesene PI Tiere in Zuchtherden eingeführt werden, was den größten Nachteil einer Nachsuche beim Eingang in die Ankaufsherde darstellt.

Zudem ermöglicht die Nachsuche in der Herkunftsherde, dass PI Rinder während des Transports nicht mit gesunden Rindern in Kontakt kommen, was das Risiko vorübergehender Infektionen bei letzteren stark verringert und zur gleichen Zeit, das Risiko der Übertragung anlässlich von Ankäufen.

Bis zum Jahr 2017 ist eine Wachsamkeit bei jedem Ankauf erforderlich! Wird ein PI Tier eingeführt (oder ein weibliches Tier mit einem PI Fötus!), ermöglicht man dem BVD-V sich einzunisten und sich auf den gesamten Bestand auszubreiten. Diese Ansteckung kann sehr wohl ganz unbemerkt bis zur Geburt (und dem Nachweis) der ersten PI Kälber erfolgen!

3. Das obligatorische Testen jedes Tieres mit Status «BVD unbekannt»

Umsetzung für das Jahr 2019 geplant.

Diese Maßnahme müsste dazu führen, dass die letzten erwachsenen PI Tiere diagnostiziert (und eliminiert) werden können, die zu diesem Zeitpunkt die letzten Virus-Reservoirs in Belgien darstellen … Ab diesem Moment ist das Ziel der Sanierung des belgischen Viehbestands in greifbarer Nähe oder genauer gesagt «in Reichweite der Ohrmarke» … In der Tat müsste dann noch in den betroffenen Herden die systematische Nachsuche bei der Geburt während einem Jahr bestehen bleiben, bevor von einer kompletten Sanierung des Landes die Rede sein kann.

Bis dahin wird die Herausforderung für die gesunden oder sanierten Herden darin bestehen, seuchenfrei zu bleiben!

Aus diesem Grund ist es notwendig, den offiziellen Bekämpfungsplan nicht nur «passiv» anzuwenden. Jeder Tierhalter kann in der Tat vorangehen und führt in seinem Bestand einfache, aber unerlässliche Maßnahmen ein, um sein Gesundheitskapital intakt zu halten (siehe Beilage Seite 2).

Zusätzlich zu den oben beschriebenen Maßnahmen, stellt die Aufrechterhaltung einer wirklichen Quarantäne für jedes angekaufte oder von Ansammlungen wiederkehrende Tier zu den unumgänglichen Maßnahmen – und dies nicht nur in Sachen BVD!

Epidemiologischer Bericht

Tiergesundheit – Fehlgeburt / Bericht Nr. 4 - September 2014

Den Tierhaltern vor Ort Informationen bezüglich der **Fehlgeburten bei Rindern** zukommen zu lassen ist eine der Prioritäten der ARSIA. Dieser vierteljährliche Bericht zielt darauf ab, Informationen zu teilen und die gemeinsame Einstellung der Beteiligten der Überwachung der Fehlgeburten in der Wallonie vorzustellen (Tierhalter – Tierärzte – ARSIA – FASNK). Diese Ausgabe berichtet über einen neuen Erreger mit Potenzial für Fehlgeburten, dessen Diagnose seit Juli 2014 bei der ARSIA durchgeführt wird und über die Präsenz des Schmallenberg Virus.

Weitere Informationen
DVM Laurent Delooz
@ laurent.delooz@arsia.be
083 23 05 15 - option 4

Die Fehlgeburten



Parachlamydia, ein neuer Keim verantwortlich für Fehlgeburten?

Zum ersten Mal im Jahr 1997 beschrieben, enthält die Familie dieses Keims Bakterien, die auf natürliche Weise Amöben infizieren – Einzeller, die im Wasser leben. Daher ist das Wasser ein wichtiger Punkt, der bei der Vorbeugung der Krankheit zu beachten ist. Parachlamydia ist daher eine auftretende Bakterie, die bereits in gewissen Ländern der Welt bei Epidemien von Lungenentzündungen beim Menschen isoliert wurde. Neuere Studien zeigen, dass die Bakterie auch in verschiedenen eruopäischen Ländern vorkommt, worunter Belgien, insbesondere in Flandern und dass sie mit Fehlgeburten bei Rindern in Zusammenhang steht.

Erhöhte Aufmerksamkeit ist daher angebracht und das Wissen um deren Präsenz in den betroffenen Beständen.

Mobilisierung bei der Arsia

Seit Anfang Juli hat die ARSIA beschlossen, die Diagnose dieses Keims in die Reihe der Analysen aufzunehmen, die zusätzlich zum Protokoll Fehlgeburt bestehen und diesen besser zu untersuchen. Das Hauptmerkmal dieser Fehlgeburten ist eine Entzündung und Zerstörung der Plazenta, daher auch die Bedeutung der Anweseneheit letzterer unter den Proben, die ins Labor gesandt werden.

Protoplasma
Kern
Zellhohlräume

Amöbe (500x vergrößert)
Quelle: http://education.environnement.ecoles.over-blog.com

3 BEDEUTENDE PUNKTE über Parachlamydia

- Diese Bakterie steht mit den Amöben und somit dem Wasser in Verbindung. Daher können sich die Tiere hauptsächlich übers Trinkwasser anstecken.
- Die Krankheit ist auf den Menschen übertragbar, **denken Sie daran, bei jeglicher Handhabung an Tieren, die verworfen haben** und halten Sie die grundlegenden Hygienemaßnahmen ein: direkten Kontakt weitgehend vermeiden, Handschuhe tragen, sich die Hände waschen, alle Verschmutzungen reinigen, alles desinfizieren, was desinfiziert werden kann,...
- Die Diagnose bei Fehlgeburten ist einfacher, wenn der Fötus, die Nachgeburt und das Serum ins Labor übermittelt werden.

Im Jahr 2014 glänzt das Schmallenberg Virus mit der Abwesenheit von positiven PCR Resultaten bei den verdächtigen Aborten!

Erinnern wir uns, dass die Infektionswelle des Schmallenberg Virus und dessen Folgen in Sachen Fehlgeburten bereits in den Jahren 2012 und 2013 stark zurückgegangen sind. Lediglich die Aborte, bei denen der Verdacht einer Infektion bestand, d.h. die angeborene Missbildungen aufwiesen, wurden auf dieses Virus untersucht.

Im Jahr 2012 bestand bei ungefähr 400 Feten der Verdacht auf eine Infektion (wovon 31,6% mittels PCR Test bestätigt wurden). Im Jahr 2013 bei ungefähr 100 Fällen (wovon 14,06% mittels PCR Test bestätigt) **und jetzt im Jahr 2014 konnte keiner der 8 verdächtigen Aborte bestätigt werden.**

Kurzgefasst, die letzten Rinderaborte, die über eine PCR bestätigt wurden, gehen auf den Monat März 2013 zurück, was ein gutes Omen für die Zukunft ist. Diese Resultate können eine eventuelle Viruszirkulation in der Wallonie zwar nicht ausschließen, aber sie **zeigen doch eine gewisse Verringerung der Auswirkungen des Virus auf die Fehlgeburten bei Rindern.**



GPS Durchfall beim jungen Kalb

Seit Beginn des Jahres 2014 und bis zum Ende des Winters 2015 ist das GPS Projekt Durchfall beim jungen Kalb allen Tierhaltern zugänglich.

Mit der finanziellen Unterstützung des Gesundheitsfonds hat unser GPS Team einen Ansatz einer Herdendiagnose entwickelt, welche die **systematische Nachsuche der Fäkalien** auf Bakterien, Viren (Rotavirus, Coronavirus) und Parasiten (Cryptosporidien) vorsieht, und, gegebenenfalls ein Antibiogramm.

Das Projekt ist den **Kälbern vorbehalten, die jünger als 30 Tage und möglichst unbehandelt sind**.

Im Rahmen des Projekts können **2 Proben** von Fäkalien pro Bestand entnommen werden, die auf die Dauer des Projekts aufgeteilt werden.

Kosten der Analysen mit Ermäßigung (außer Tierarzthonorare):

- 10€ pro Probe für die beitragzahlenden Mitglieder der ARSIA+
- 27€ pro Probe für die nicht Beitragzahlenden der ARSIA+

Zum Erhalt der Ermäßigung des Gesundheitsfonds **muss jede Probe von einem exakt ausgefüllten Formular 65 begleitet sein**. 2 Exemplare sind im Kit enthalten, doch Sie können das Formular ebenfalls herunterladen auf der Internet Seite www.arsia.be ➪ Herunterladen ➪ Dokumente

Zur Erleichterung der Aufgabe stehen Sets (2 Töpfchen und 2 Formulare 65) auf Anfrage des Tierarztes zur Verfügung. **Reden Sie mit ihm!**

Für zusätzliche Informationen und den Verfolg der Resultate, zögern Sie nicht und **nehmen Kontakt mit dem verantwortlichen Tierarzt auf**, Dr. Julien Evrard:

@ gps@arsia.be
📞 083/23.05.15 (Option 9)

Die Provinz Hennegau erhält Ihre Hilfe für die Züchter aufrecht und finanziert das GPS Projekt «Durchfall beim jungen Kalb».

Jeder Tierhalter des Hennegau, der es beantragt, erhält die Analysen kostenlos und dies, dank der Intervention von 10€ pro «analysiertes» Kalb.

Aussage eines Tierhalters - Wenn ein «Vergessen» teuer wird...

Kürzlich haben wir ein Schreiben eines Tierhalters erhalten, der unangenehm über die plötzliche und unvorhergesehene Erhöhung der Kosten einer Analysen-Rechnung überrascht war...

« Ich habe soeben Ihre Rechnung Nr.... erhalten, bezüglich der Analysekosten für 4, im August angekaufte Kühe, für die ich Ihren Kit Ankauf beantragt habe, also die Untersuchungen auf IBR, BVD, Paratuberkulose und Neosporose. Bei meinen Ankäufen greife ich immer auf diesen Kit zurück und bis jetzt kostete dies, je nach Alter und Geschlecht, etwa 10€ pro Rind. In diesem Fall der 4 Rinder erwartete ich daher eine Rechnung in Höhe von ungefähr 40€.

Besagte Rechnung weist jedoch einen Betrag von genau 113,28€ auf. Beinahe das Dreifache! Ich wundere mich doch sehr darüber und denke, dass es sich um einen Fehler Ihrerseits handelt, es sei denn, Sie hätten plötzlich die Preise geändert, ohne dies bekannt zu geben, was in meinen Augen nicht normal wäre.

Daher bitte ich Sie, mir eine Kreditnote zukommen zu lassen oder mir auf alle Fälle eine Erklärung für diesen plötzlichen Tarifanstieg zu geben...»

Die Antwort der ARSIA

« Sehr geehrter Herr,

Wir müssen Ihnen leider bestätigen, dass der Betrag Ihrer Rechnung korrekt und daher zahlbar ist.

Der Grund für diesen plötzlichen Anstieg liegt, in Ihrem Fall, daran, dass Sie unserer Gegenseitigkeitskasse ARSIA+ nicht angeschlossen sind.

Hier handelt es sich sicherlich um eine fehlende Reaktion auf unser Schreiben vom Februar 2014, welches Sie über die neue Form unserer Gegenseitigkeitskasse ARSIA+ informierte. Um in den Genuss der Vorteile zu kommen, müssen Sie obligatorisch eingeschrieben sein, selbst wenn Sie vorher Beitragszahler waren. In Ermangelung dieser Anmeldung bei der ARSIA werden die Ermäßigungen auf die Analysen und die anderen Dienstleistungen nicht mehr gewährt, und dies, seit dem 1. Juli 2014.

Für die bereits ausgestellten Rechnungen ist es zu spät, doch eine Einschreibung bei der ARSIA+ ist in diesem ersten Jahr ausnahmsweise noch möglich.

Hierzu bitten wir Sie, mit der Arsia Kontakt aufzunehmen, per Tel.: 083/ 23 05 15 (Option 9) oder per E-mail : arsia@arsia.be »





Sind Sie angemeldet? Letzte Möglichkeit!

Wettbewerb Landwirtschafts messe in Libramont

Nachstehend die Gewinner des BVD Wettbewerbs auf unserem Stand, das Los hat jeden Tag entschieden...









Und nachstehend die richtigen Antworten...

1. **Ab wann ist die systematische Nachsuche der BVD bei der Geburt Pflicht?**
   - ✔ Ab dem 1. Januar 2015
   - ✘ Ab jetzt
2. **Die BVD ist eine Krankheit, die angekauft wird... Daher ist sie Teil des Kit Ankauf der ARSIA. Welche 3 anderen Krankheiten sind in diesem Kit enthalten?**
   - ✔ IBR, Paratuberkulose, Neosporose
   - ✘ IBR, Tuberkulose, Brucellose
3. **Ab dem 1. Januar 2015 wird ein Tier mit Status PI in Sanitel blockiert, d.h.:**
   - ✔ Das Tier kann den Betrieb nur in den Schlachthof oder die Kadaververwertung verlassen.
   - ✘ Der Tierhalter kann es vermarkten, aber nur für die Mast.
4. **In meinem Betrieb befindet sich ein PI Rind:**
   - ✘ Das ist gut, denn so können die anderen Tiere eine Immunität gegen die BVD entwickeln.
   - ✔ Die einzig lohnende Lösung ist, dieses Tier so schnell wie möglich zu eliminieren, auch wenn dies bedeutet, dass es eingeschläfert werden muss.
5. **Können die BVD Biopsie Ohrmarken mit der klassischen Zange eingezogen werden?**
   - ✘ Ja, ohne Probleme
   - ✔ Nein, eine spezifische Zange ist notwendig, die mit den Ohrmarken zu bestellen ist.
6. **Was geschieht mit meinen alten Ohrmarken?**
   - ✘ Die kann ich nur noch wegwerfen
   - ✔ Ich behalte diese, da sie benutzt werden können, wenn die Nachsuche der PI bei der Geburt nicht mehr Pflicht ist.

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.



BATTICE

13/09/2014

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
CdP. - S	3-3.50	(3-3.50)
Assimilés - E	2.75-3	(2.75-3)
Bonne conformation - U	1.85-2.05	(1.85-2.05)
Taureaux 55% - R	1.40-1.60	(1.40-1.60)
Poids lourds - O	1.20-1.30	(1.20-1.30)
Bovins de boucherie/Vaches(€/tête)		
Bonne conformation - R	900-1100	(900-1100)
1re catégorie 45% - O	625-825	(625-825)
2e qualité 40% - P	200-350	(200-350)
De fabrication - P-	125-225	(125-225)
Elevage/Vaches(€/tête)		
Vaches cdp de < 5 ans	1500-2200	(1500-2200)
Vaches cdp de > 5 ans	1450-2050	(1450-2050)
Bonnes Vaches Ordinaires	650-950	(650-950)
Vaches Ordinaires	350-550	(350-550)
Elevage/Veaux(€/tête)		
CdP.	425-800	(425-775)
Blanc-bleu	150-300	(150-300)
Bleus Holstein	75-130	(75-130)
Rouges	30-55	(30-55)
Noirs Bonne qualité	30-50	(30-50)
Noirs moyenne qualité	N-C	N-C

BRUGES

17/09/2014

Bovins de boucherie/Génisses(€/kg vif)		
CdP. - S	3.20-3.50	(3.20-3.50)
Assimilés - E	2.90-3.10	(2.90-3.10)
Bonne conformation - R	2-2.35	(2-2.35)
Ordinaires - P	1.35-1.55	(1.35-1.55)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg vif)		
CdP. < 24 mois - 650 kg	3.45-3.60	(3.45-3.60)
CdP. > 24 mois - 650 kg	3-3.25	(3-3.25)
Assimilés	2.75-3	(2.75-3)
Bonne conformation, U	2.20-2.45	(2.20-2.45)
60%	1.80-2.05	(1.80-2.05)
55%, R	1.60-1.80	(1.60-1.80)
Holstein	1.45-1.60	(1.45-1.60)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg vif)		
CdP. label, < 78 mois	3.20-3.35	(3.20-3.35)
CdP.	2.95-3.20	(2.95-3.20)
Assimilées	2.55-2.75	(2.55-2.75)
Bonne conformation, R	2.15-2.40	(2.15-2.40)
55%	1.30-1.60	(1.30-1.60)
50%	1-1.20	(1-1.20)
De fabrication	0.85-1.05	(0.85-1.05)

CINEY

12/09/2014

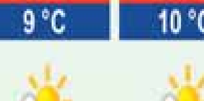
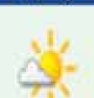
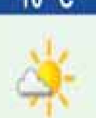
Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
55%	1.70-1.80	(1.70-1.80)
60%	2-2.20	(2-2.30)
Assimilés	3.10-3.30	(3.10-3.30)
CDP	3.40-3.75	(3.40-3.75)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg)		
Fabrication	0.75-1.25	(0.75-1.25)
50%	1.40-1.60	(1.40-1.60)
55%	1.70-2.10	(1.70-2.10)
Assimilés	2.40-2.70	(2.40-2.70)
CDP	3.10-3.45	(3.10-3.45)
Bovins maigres/Génisses(€/tête)		
PN/PR - 180 à 250kg	300-500	(300-500)
PN/PR - 250 à 400kg	500-800	(500-800)
PN/PR - 400 à 500kg	750-950	(750-950)
PN/PR - pleines	1075-1575	(1075-1575)
BBB culard - 180 à 250kg	725-850	(725-850)
BBB culard - 250 à 400kg	950-1150	(950-1150)
BBB culard - 400 à 500kg	1075-1575	(1075-1575)
Bovins maigres/Taureaux(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250 kg	240-500	(240-500)
Ordinaires - 250 à 320 kg	450-550	(450-550)
Ordinaires - 320 à 370 kg	530-650	(530-650)
Ordinaires - > 370 kg	600-750	(600-750)
Assimilés - 180 à 250 kg	650-750	(650-750)
Assimilés - 250 à 320 kg	750-900	(750-900)
Assimilés - 320 à 370 kg	600-1100	(600-1100)
Assimilés - > 370 kg	1080-1200	(1080-1200)
CdP. - 180 à 250 kg	825-1025	(825-1025)
CdP. - 250 à 320 kg	1100-1250	(1100-1250)
CdP. - 320 à 370 kg	1250-1350	(1250-1350)
CdP. - > 370 kg	1350-1550	(1350-1550)
Bovins maigres/Vaches(€/tête)		
PN/PR - Moyennes	225-920	(225-920)
Cat.II - Mixtes	900-1050	(900-1050)
Cat.I - Mixtes	1200-1450	(1200-1450)
2 à 4 ans - CdP.	1350-2650	(1350-2650)
agées - CdP.	1250-2550	(1250-2550)
Veaux/Veaux ciney(€/tête)		
Pie Noir (PN) - -	0-50	(0-50)
Pie Noir (PN) - Ordinaire	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Mâle	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Femelle	N-C	N-C
Pie Rouge (PR) - -	0-60	(0-60)
Pie Rouge (PR) - Mâle	N-C	N-C
B.B.B. - Ordinaire	100-350	(100-350)
B.B.B. - Mâle	N-C	N-C
CdP. - Mâle	350-850	(500-825)
CdP. - Femelle	400-775	(400-750)

BIRB

14/09/2014

Bovins de boucherie/Génisses(€/100kg carcasse)		
E - U2	418	(418)
E - U3	395.50	(395.50)
E - R2	345	(345.50)
E - R3	337.50	(338)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/100kg carcasse)		
A - S2	516.54	(517.60)
A - S3	475.02	(475.51)
A - E2	437.89	(437.65)
A - E3	416.70	(416.80)
A - U2	366.17	(369.23)
A - U3	332.81	(334.76)
A - R2	318.22	(320.11)
A - R3	287.53	(289.47)
A - O2	280.54	(283.81)
A - O3	266.06	(269.27)
Bovins de boucherie/Vaches(€/100kg carcasse)		
D - R2	299.95	(300.02)
D - R3	291.75	(291.82)
D - O2	262.34	(263.46)
D - O3	253.99	(255.21)
D - O4	248.19	(248.94)
D - P2	208.32	(208.15)
D - P3	198.59	(198.43)

Votre semaine Météo en un clin d'oeil

JEUDI 25/09	VENDREDI 26/09	SAMEDI 27/09	DIMANCHE 28/09	LUNDI 29/09	MARDI 30/09	MERCREDI 01/10
19 °C	21 °C	22 °C	24 °C	21 °C	26 °C	26 °C
9 °C	10 °C	10 °C	12 °C	10 °C	10 °C	13 °C
 						
Assez ensoleillé	Assez ensoleillé	Assez ensoleillé	Assez ensoleillé	Assez ensoleillé	Bien ensoleillé	Bien ensoleillé
SO 15 km/h	SO 10 km/h	E 5 km/h	SO 10 km/h	SO 10 km/h	SE 10 km/h	E 5 km/h
0-3l/m² 1 l/m²	0-0l/m² 0 l/m²	1-3l/m² 1 l/m²	0-0l/m² 0 l/m²	1-3l/m² 1 l/m²	0-0l/m² 0 l/m²	0-0l/m² 0 l/m²

our obtenir des prévisions plus détaillées, actualisées et adaptées à votre région, rendez-vous sur

www.fwa.be

PRODUITS LAITIERS

17/09/2014

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière/Produits industriels(€/100kg)		
Beurre	296.35	(300.85)
Poudre de lait écrémé	216.48	(219.36)
Poudre de lait entier	252.11	(255.21)
Cheddar	315	(325)



BIRB

14/09/2014

Porcs/Porcelets(€/tête)		
Classe T	35	(36)
Porcs/Porcs(€/100kg carcasse)		
Classe S	153.70	(154.80)
Classe E	144.30	(145.80)

SAINT-TROND

18/09/2014

Porcs/Porcelets(€/tête)		
20kg	19	(21)
23kg	22	(24)
kg supplémentaire	1	(1)
Porcs/Truies(€/kg carcasse)	0.72-0.98	(0.72-0.98)



DEINZE

17/09/2014

Produits de la ferme/Lapins(€/kg)		
	2.05-2.05	(2.05-2.05)
Produits de la ferme/Volailles(€/kg)		
Poules extra lourdes + ou - 3,5 kg	0.64-0.66	(0.64-0.66)
Poules brunes 1,8-2 kg	0.35-0.37	(0.33-0.35)
Poules blanches 1,6-1,8 kg	0.30-0.32	(0.28-0.30)
Poulets à rôtir +/- 1,8 kg	0.87-0.89	(0.89-0.91)

KRUISHOUTEM

16/09/2014

Produits de la ferme/Oeufs Kruishoutem(€/100 pièces)

Oeufs de poules élevées en cages aménagées

Prix production	**Blancs**	**Bruns**
cat.0, 77.5g	7.15 (6.64)	7.17 (6.72)
cat.1, 72.5g	5.91 (5.40)	5.93 (5.48)
cat.2, 67.5g	5.52 (5.04)	5.75 (5.30)
cat.3, 62.5g	5.12 (4.67)	5.40 (4.97)
cat.4, 57.5g	4.76 (4.34)	4.97 (4.58)
cat.5, 52.5g	4.29 (3.95)	4.49 (4.13)
cat.6, 47.5g	3.83 (3.56)	3.78 (3.45)
cat.7, 42.5g	3.37 (3.12)	3.37 (3.07)
Prix négoce		
XL	7.75 (7.24)	7.77 (7.32)
L	6.12 (5.64)	6.35 (5.90)
M	5.36 (4.94)	5.57 (5.18)
S	4.23 (3.93)	4.18 (3.85)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix production		
cat.0, 77.5g	7.30 (7.05)	7.86 (7.79)
cat.1, 72.5g	6.06 (5.81)	6.62 (6.55)
cat.2, 67.5g	5.81 (5.57)	6.32 (6.24)
cat.3, 62.5g	5.55 (5.32)	5.95 (5.86)
cat.4, 57.5g	5.15 (4.95)	5.43 (5.35)
cat.5, 52.5g	4.42 (4.30)	4.46 (4.41)
cat.6, 47.5g	3.98 (3.71)	3.93 (3.60)
cat.7, 42.5g	3.52 (3.27)	3.52 (3.22)
Prix négoce		
XL	7.90 (7.65)	8.46 (8.39)
L	6.41 (6.17)	6.92 (6.84)
M	5.75 (5.55)	6.03 (5.95)
S	4.38 (4.11)	4.33 (4)



BRUXELLES

14/09/2014

Céréales/Blé tendre(€/t)		
panifiable	174	(178)
fourrager	147	(150)
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	153	(153)
Céréales/Triticale(€/t)	N-C	N-C

FIWAP

19/09/2014

Fruits et légumes/Plants Bintje(€/100kg net)		
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 28-35mm	57-58	(58-59)
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 35-45mm	37-38	(38-39)
Fruits et légumes/Pomme de terre - Frais(€/100kg net)		
Chair tendre (Marabel, Melody, Victoria, Caesar,...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Chair ferme (Nicola, Franceline, Charlotte, Annabelle...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Fruits et légumes/Pomme de terre - Industrie(€/100kg net)		
Bintje - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	1.50-2	(2-2.50)
Autres variétés (Fontane/Challenger/Innovation/Ramos/Agria) - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C

SYNAGRA

23/09/2014

Céréales/Blé tendre(€/t)		
standard	111.50	(112.50)
panifiable min 11,5/35/76/220	119.50	(121)
Céréales/Maïs(€/t)		
indigène	N-C	N-C
humidité 30%	N-C	N-C
plus ou moins €/t/% humidité	N-C	N-C
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	123	(123)

MAT. PREMIÈRES - ALIM. BÉTAIL

Corn Gluten feed(€/1000kg)		
22% - prix vrac - HTVA	186	(193)
Luzerne déshydratée(€/1000kg)		
16%, pellets 6mm - prix vrac - HTVA	217	(221)
Manioc(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	N-C	N-C
Mélasse de canne à sucre(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	212	(212)
Pulpe de betterave déshydratée(€/1000kg)		
pellets 8mm - prix vrac - HTVA	209	(215)
Tourteaux de Colza(€/1000kg)		
extraction - 34% - prix vrac - HTVA	244	(247)
Tourteaux de lin(€/t)		
pression - 40% - prix vrac - HTVA	334	(342)
Tourteaux de soja(€/1000kg)		
extraction - 43% - prix vrac - HTVA	405	(421)
Tourteaux de soja(€/1000kg)		
extraction - 49% - prix vrac - HTVA	427	(443)
Tourteaux de soja(€/1000kg)		
48% - OGM contrôlé - prix vrac - HTVA	485	(509)
Tourteaux de soja(€/1000kg)		
extraction - 44% - prix vrac - HTVA	404	(416)
Tourteaux de Tournesol(€/1000kg)		
extraction - 28% - prix vrac - HTVA	N-C	N-C

MARCHÉ DE CHICAGO

23/09/2014

Unité : $/boisseau

	Éch.	Ouv.	+Haut	+Bas
Blé	**12/2014**	476.25	480.75	469.5
Maïs	**12/2014**	331	331.5	326.75
Soja	**11/2014**	953	954.75	934.25



- CHAUSSÉE DE NAMUR, 47 - B-5030 GEMBLOUX
- TÉL. : 081/60.00.60 • FAX: 081/60.04.46
- E-MAIL: pleinchamp@fwa.be

Organe de presse hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Rédaction : Richard Cydzik, Bernard Kersten, Marie-France Vienne - **Abonnement** : Martine Dewez - **Editeur responsable**: Yvan Hayez, secrétaire général - **Tirage** : 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie - **Imprimerie**: Corelio - Grand-Bigard - **Prépress**: Proximag

FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

MARDI 30 SEPTEMBRE

GEMBLOUX: de 10 à 16h, chaussée de Namur, 47. La FWA organise une journée d'information sur l'agriculture biologique. Programme: les aspects réglementaires, la certification, l'encadrement bio en Wallonie mais aussi des témoignages d'agriculteurs de différents secteurs. Info et inscription:081/627.421 ou isabelle.jaumotte@fwa.be.

LUNDI 6 OCTOBRE

SR MARCHE-EN-FAMENNE: à 19h30 à la salle St Pierre à Biron, présentation du nouveau programme MAE et BIO par Didier Vieuxtemps de la FWA

MARDI 7 OCTOBRE

SP LIEGE & SL MALMEDY: à 20h à la salle du Chapitre au Malmundarium, place du Châtelet 9 à 4960 Malmedy, conférence-débat «Des vaches et des prairies, en faut-il encore?» par Yves Beckers, Professeur à l'Unité de Zootechnie à Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège en collaboration avec la Ville de Malmedy

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

FJA BLEGNY: Finale Nationale des Concours de Meilleur Juge en race Pie Noire chez la Famille Piron, Rue Garde-Dieu 333 à 4654 Charneux.

FJA WAREMME: Soirée animée par Fred Désir, dès 22h. Rue Dessous Les Saules à 4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher (à 300m du rond-point de la Campagnarde).

FJA NAMUR-SUD: Soirée forfaitaire à la Ferme du Sacré-Cœur, Rue de Namur 80 à Lez-Fontaine. (voir encart)

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

FJA WAREMME: Concours de traction pour tracteurs de 0 à 12 tonnes, dès 10h. Rue Dessous Les Saules à 4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher (à 300m du rond-point de la Campagnarde). Restauration assurée durant toute la journée. Informations et inscriptions sur «www.concoursdetractionfja.wordpress.com»

DIMANCHE 5 OCTOBRE

FJA ANDENNE: Finale nationale des Concours de Meilleur Juge en race BBB à Ronheuville à 4570 Marchin.

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

VOIR PAGES DE L'UAW

DIVERS

JEUDI 25 SEPTEMBRE

MARLOIE: à 20h, au CER Groupe, rue du Carmel 1, soirée d'information des comices de Durbuy et Marche-en-Famenne. «La culture du lin industriel» par J-N Degeye et R. Masson de Belchanvre; «L'impact du BVD dans les élevages et le plan de lutte» par M-P. Michiels de l'Arsia

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

MARLOIE: à 13h45, rue de la Zootechnie, visite de la plateforme du CER Groupe

STREE: de 10 à 16h30 au CTA, 16 rue de la Charmille, journée de restitution des résultats acquis par le projet «Protection des berges» organisée par le Réseau rural wallon. ·Visite des sites aménagés et présentations de la législation sur la protection des berges. Inscription pour le 22/9 au plus tard (places limitées) via le site du RwDR www.reseau-pwdr.be ou au 019/54.60.51.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

CINEY: à partir de 18h30 au hall Ciney Expo, concours provincial namurois BBB

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

BASTOGNE: dès 10h au marché couvert, 50ème concours régional BBB

MARDI 30 SEPTEMBRE

LIBRAMONT: à 13h30, Institut de Promotion sociale, avenue Herbofin, 39, séance d'information sur l'agriculture biologique organisée par Biowallonie, avec la collaboration des services extérieurs du SPW. Inscriptions: info@biowallonie.be ou 081/281 010.

JEUDI 2 OCTOBRE

CINEY: à 13h30 à l'AWE rue des Champs Elysées, 4, séance d'information sur l'agriculture biologique organisée par Biowallonie, avec la collaboration des services extérieurs du SPW. Inscriptions: info@biowallonie.be ou 081/281 010.

MEUX: de 10h à 17h à la Ferme de Mehaignoul, rue de Mehaignoul 6, «Carrefour des Ruralités» organisé par le Réseau rural wallon. Programme complet et inscription obligatoire avant le 22 septembre sur le site du Réseau www.reseau-pwdr.be ou au 019/54.60.51.

METTET: à 20h, salle du conseil communal, Place Joseph Meunier 1, soirée d'information organisée par les Contrats de Rivière Sambre et Haute-Meuse. Thèmes: «clôtures des berges, aspects pratiques» par J-F Huaut, Contrat Rivière Haute-Meuse; «Le nouveau PGDA» par C. Houtet, Nitrawal. Infos: 071/600.230

VENDREDI 10 OCTOBRE

DURBUY: à l'Hôtel Tropical, 27èmeNuit du Blanc Bleu Belge. Chapitre de l'Ordre du BBB, suivi d'un repas convivial. Bienvenue à tous. Renseignements et inscriptions: 0478/26.04.04

Monsieur **François THIELEN,** époux d'Elly GEUSEBROUWERS
Né à Gemmenich le 22 janvier 1945
et y décédé le 12 septembre 2014
* * *

Monsieur **Hubert HICK,** époux de Marie-Josée LOOZEN
Né à Andrimont le 1er juillet 1941
et y décédé le 26 août 2014
Le défunt fut ancien Président UPA
des cantons de Dison-Limbourg
* * *

Madame **Marie-Noëlle PAREIN,** épouse de Damien DASPREMONT
Née à Ath le 11 janvier 1972
et décédée à Thoricourt le 12 septembre 2014
Marie-Noëlle était la fille de
Raphaël et Anne-Marie Parein-Lepoivre, membres du Comité
des Seniors de la FWA section Ath-Soignies-Mons
Le Comité présente à toute la famille
leurs plus sincères condoléances.
* * *

Monsieur **VANDERBIEST Henri,** époux de Marie-José LEROY
Né à Soignies le 7 novembre 1939
et décédé le 23 septembre 2014
Rue de Noir Jambon 20 à 7830 Thoricourt
* * *

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères condoléances aux familles

MATERIEL

Tractoren + onderd. occasie Case IH 20-200 pk Case International dealer Jo Smeets Moelingen. www.smeetsservice.com 0475/548.791 (981)

Nettoyage caillebotis à la machine ou à la main. 0468/104.307 (1103)

A v. Fendt 308C 85cv année 2002; Fendt 312 LSA 125cv année 1992. 0478/532.108 (1162)

A v. autochargeuse Fristein TBE; benne Grignon 10T année 1983 porte arrière et pied hydraulique TBE. 0488/279.271 (1132a)

Nettoyage étables – spécialisé poules pondeuses & étable de vaches, prix fixe. 0468/104.307 (1104)

A v. MF 6480 Dyna 6 année 2007; MF8120 + 6190 année 1998 relevage et prise de force avant. 0478/532.108 (1161)

A v. Tarrup 1030 autochargeuse. Philippe. 0497/709.707 (1113)

A v. John Deere 6920 année 2003 6000 heures TLS HMS Power Quad état impec. 0472/606.968 (1107)

A v. grue Case 788 à pneu; Weidemann 3006; Case 624 2RM; 844 XL; 956 XL; mélangeuse 9 et 13m3; benne Brimont 12T; désileuse pailleuse traînée; benne 12T artisanale. 0472/494.916 (1109)

A v. Ford 7710 4x4 char 9450 8000 Eur; bétaill 2 bêtes 300 Eur; arrach pdt 1r Dewulf 300 Eur. 0479/601.392 (1126)



A v. tracteur Fendt 610 LS année 1984 TBE; mélangeuse Frasto 10m avec fraise; tonneau à lisier 3000L. 0488/279.271 (1132b)

A v. benne 10T; tonneau à lisier 5300L; plateau 4,5m avec ridelles; mixer à lisier Peeters. 0488/279.271 (1132c)

A v. porte-container La Campagne 25T état neuf; 1 paire roues étroites 11.2/48 et 1 paire 9.5/36; 1 paire roues jumelées 20.8/38; bic déchaumeur doublet record 4m50; cuve pulv Alleys 1500L s/châssis av pompe; pulvé Technoma automoteur 27m; machine à corde pr brûlé les betteraves sauvages, le tt en TBE. 0478/392.477 (1143)

A v. 8 bacs à eau ou auge en galva ou pe de 180 à 1000L rég Sprimont. 0496/071.199 le soir ou le week-end (1150)

A v. pompe lisier hacheuse servie 1. 0478/767.315 (1153)

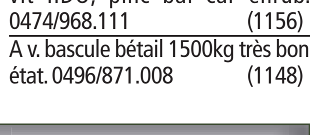
A nouveau disponibles rails autoroute. Vend charrue Kuhn 5 socs non stop hydraulique; bennes BB 12T 2 ess; bétaillère Balon 8m + artisanale 8m. 0495/270.211 (1155)

A v. brosse rotative Delaval; benne Cavero 8T; ébouseuse 3m; briques style fermette; pneu 1000/20. 0476/297.095 (1151)

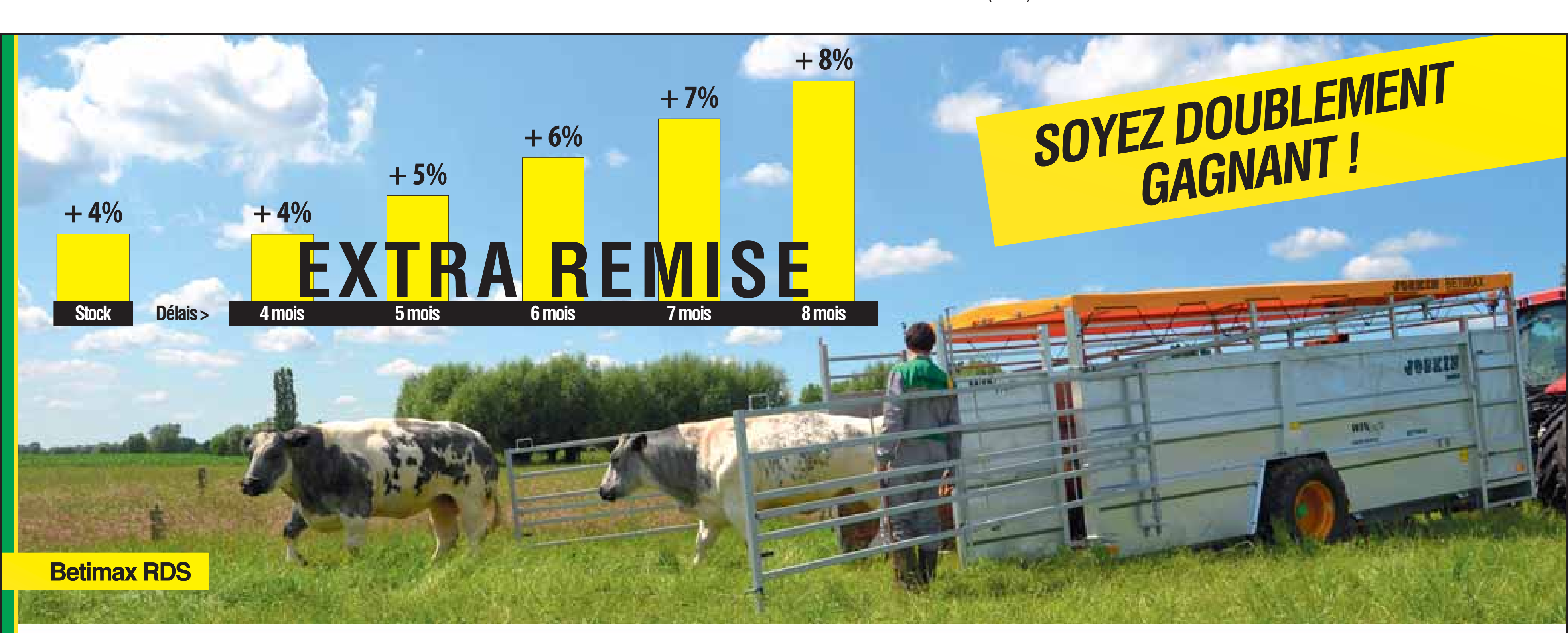
A v. 1 soc Steeno H 1m55 versoirs H 125 avec adaptation; chargeur Grays 250 Eur; bic 3,40m. 0495/927.527 (1160)

A v. bras andai Stol 415; bul Weideman 3004; andain Kuhn GA6000; press pt ball MF; tract Deutz Agro+110; auto Strautman vit IIDO; pinc bal car enrub. 0474/968.111 (1156)

A v. bascule bétail 1500kg très bon état. 0496/871.008 (1148)





















A v. Case MX255255cv année 2005; Case M125 année 2008. 0478/532.108 (1163)

A v. Case 1394; Ipsam 3600L; benne 6T; faucheuse pz 215; plateau 7m; bétaill. 0475/625.299 (1159)

MATERIEL (CHERCHE)

Cherche tracteurs Fiat série 90, 80, 66, Ford 4 et 6 cyl, MF série 200, 300, 500, 600, JD série 100, NH série 40, L, TL, TS, M, TM avec bte méca, + série G et 70. M-B NH 1530 à 1550S, 8060 à 8080, TC56, Laverda 4 & 5 secoueurs, ensileuse JD série 50. 0496/387.222 – 011/376.073 awouters.export@gmail.com (489)

Cherche toutes machines agricoles occasion: tracteurs, moiss-batt, presses, charrues, semoirs, etc. 0048 501456753 (890)

Cherche tracteur DB 995 ou 1210 ou Fendt 104 ou 105 bon état mécanique. 0473/179.171 (1164)

BOVINS

A v. génisses HF Pie N ou Pie R pleines ou vêlées libres IBR de l'Allemagne et génisses de 3-20 mois pour l'élevage ou transplantation d'embryons inscrit ou NI statut I4, brunes suisses et Fleckvieh. 0476/457.347 (196)

Achat GENISSES LAITIERES âgées de 6 mois minimum gestantes de max 7 mois Statut I2-I3-I4 Sans et avec pedigree. 0472/458.166 www.bronfort.com (824)

A v. taureau Normand/Parthenais 6 mois statut I4. 067/214.009 (1147)

A v. taureau saillie Salers statut I2 31 mois 1300 Eur région Gouvy. 080/510.248 soir (1157)

A v. tx Charolais purs et croisés jaunes culards +/- 1 an + têtards pâturier I3 parents culards. 061/468.209 (1120)

A v. taureau Parthenais 20 mois pour saillie convient pour génisse. A v. génisse Montbeliarde pleine brave. 0494/464.089 (1144)

AUTRES ANIMAUX

A v. poules de réforme plein air 2,50 Eur, par 10: 2 Eur Havelange. 0494/799.935 (1158)

FOURRAGES

A v. drêches de brasserie. Préat Montignies-le Til. Agréation GMP 04-047. 071/561.882-0475/439.671 (033)

A v. paille et foin livrés Belg & GDL. 0032 498501568 (034)

A v pdt propre en frigo à pt prix, stock limité Août, racine chicon, les 2 peuvent s'ensiler dans préfané, cube foin et préfané bio Ecocert et conventionnel, pulpes. Ch moteur Perkins 6 cyl Mons Rance Couvin Philippeville. 0033 684 967 337 (1097)

A v. 2ha30 maïs sur pied région Genappe accès facile. 0496/980.834 010/606.887 (1128)

A v. région Eghezée 2ha très beau maïs sur pied. 081/855.652 (1141)

A v. maïs sur pied 4ha50 région Beauraing. 0479/337.649 (1145)

Vend très beau maïs sur pied 1ha42 Velaines région 069. 0473/653.429 (1146)

A v. foin 1ère coupe ballots 200kg. 0478/767.315 (1152)

Bio à v. +/-15T triticale print; +/- 10T avoine effective extra sec propre charg facile rég Libramont. 0495/751.463 (1166)

IMMOBILIER

Cherche fermes actives dans le Hainaut. 0497/265.530 (1091)

A louer étable 116 places ou dépôt de 29m sur 40m commune Plombière. 0476/394.214 après 18h (1149)

EMPLOIS

Je sursème vos prairies avec semoir Vredo, région Soignies. 0496/258 986 (1012)

RENCONTRE

Homme recherche agricultrice 40 à 50 ans av enfants se retrouvant seule sur l'exploitation. 0478/173.407 ap 20h (1165)

DIVERS

Nouvelle saison! Déjà plants en pots p haies, talus, etc. (lauriers, thuyas, Leyland, ornements, cotos, lierres, etc.) + tard (réservez déjà!): hêtres, charmes, fruitiers, etc. Voir catalogue complet: www.pepphl.be et offres 2ememain.be (jardin-arbustes). 0498/666.825 (1112)

SPRL DE RO Hubert zoning Solre-sur-Sambre, vente produits concassés mixtes 0/20 0/60 0/80 20/60 60/120, 0/801 à 3Eur/tonne (fondation bâtiment). 0495/790.801 (1118)

Réponse bureau du journal



Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....".

Nous la transmettrons alors -sans l'ouvrir- à l'auteur de l'annonce

Pleinchamp — Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie — FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles). **Rubrique :**

Forfait 3 lignes	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €

Nom : .... Prénom : ....

Rue : .... n° ....

Code postal : .... Localité : ....

Téléphone : ....

TVA (si facture) : .... Date et signature : ....

Par ligne supplémentaire 1,50 €

☐ cadre + 1,50 €

Montant .... €

☐ Nombre de parution(s): X

.... €

☐ Réponse au bureau du journal 4,00 €

☐ Facture 2,50 €

Total : .... €

Comment payer? Anticipativement:
☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
☐ par virement libellé au compte: Iban BE66 1030 1188 0043 - Bic: NICABEBB (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: PLEIN CHAMP (Petites Annonces) Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

Glanés pour vous

Etats-Unis: le bio a la cote



Selon l'«Organic Trade Association», les ventes de produits bio ont augmenté en valeur de 11,5 % entre 2012 et 2013 et augmentent de 10 % chaque année depuis 2010. Cet essor s'accompagne d'un soutien du Farm Bill, qui permettra aux producteurs d'assurer l'ensemble de leurs cultures en une seule fois. 0,6 % des exploitations américaines sont certifiées en bio. (La France agricole)

Le Belge mauvais payeur



Le montant total des crédits défaillants atteignait 3,043 milliards d'euros en juin, ce qui représente une hausse de 6,7 % à un an d'écart, ressort-il de statistiques de la Banque nationale de Belgique. Le montant moyen par contrat défaillant est lui aussi en hausse, de 2,2 %, à 5.943 euros. Au total, on dénombrait en juin 11,418 millions de crédits en Belgique (-0,2 %), soit 8,607 millions de crédits à la consommation (-0.6 %) et 2,811 millions de prêts hypothécaires (+ 1 %). Le pourcentage de crédits défaillants se montait ainsi en juin à 4,5 % du total des crédits. (Vers l'Avenir)

La Flandre perd six hectares par jour

La Flandre voit ses terrains non bâtis diminuer comme neige au soleil. Six hectares de terrains non bâtis disparaissent chaque jour en Flandre, révèlent De Standaard, Het Nieuwsblad et Le Soir



sur base des chiffres du dernier rapport commandé par le département du ministre flamand de l'Aménagement du territoire. En 1985, 11,6%, soit 157.000 hectares, de l'espace flamand était bâti, alors que ce chiffre atteint à présent près de 19%. Le sol flamand cède aujourd'hui chaque jour quelque six hectares à de nouvelles propriétés et les grands espaces inhabités de plus de 1.000 hectares, encore fréquents il y a 25 ans, se font de plus en plus rares. La chute des terrains vierges n'est pas due à la hausse de la population flamande, mais bien à cette fameuse brique dans le ventre propre aux Belges, et en particulier aux Flamands. Les experts plaident pour une intervention du politique. (rtlinfo)

L'Inde, nouveau venu sur le marché de la viande



L'Inde est un pays que l'on évoque rarement quand on parle du marché mondial de la viande bovine. Pourtant, elle détient le premier cheptel bovin au monde avec 327 millions de têtes et réalise la deuxième production laitière avec 134 millions de tonnes. Ce troupeau est composé aux deux- tiers de zébus et pour un tiers de buffles. Avec une population végétarienne à 40 % et des pratiques culturelles qui vouent un culte à la vache, l'Inde n'abat que 12 % de son cheptel. Néanmoins, cela suffit à en faire le deuxième exportateur mondial de viande bovine, derrière le Brésil. Ses clients principaux sont aussi ses voisins : Moyen-Orient et Asie du sud-est. Toutefois, les pouvoirs publics indiens ont montré une réelle volonté de muscler l'industrie indienne de la viande en accompagnant les investissements en vue de développer l'abattage et la transformation, sources de valeur ajoutée et d'emplois. (L'Union agricole)

Dis-moi ce que tu mets sur ta tartine, je te dirai d'où tu viens



C'est apparemment un indice qui ne trompe pas (ou presque) : si vous mettez de la margarine sur votre tartine, vous êtes flamand ; si c'est du beurre, vous êtes francophone ! C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par la société Corman (filiale du groupe français Bongrain), à l'occasion du lancement d'un nouveau produit (une spécialité de beurre au sel marin) de sa gamme Balade Vital, allégée en acides gras saturés. Selon cette étude, 61 % des néerlandophones déclarent manger de la margarine (souvent ou parfois), contre 49 % de francophones. Concernant le beurre, la proportion s'inverse : 69 % des Wallons et Bruxellois en étalent sur leur pain, contre 44 % de Flamands. En substance, la margarine est plébiscitée au nord du pays parce que jugée moins nocive pour la santé, alors que les amateurs de beurre du sud mettent en avant le « bon goût » de ce dernier. (extrait Le Soir)

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Brabant Wallon
Vendredi 26 septembre

A 13h30, goûter aux tartes et jeux de cartes au hall Manifagri à Wavre.

Tournai-Mouscron
Mardi 7 octobre

Journée découverte de la célébration du 100ème anniversaire du début de la Grande Guerre en collaboration avec l'Office du Tourisme de Comines. Départ à 8h au parking du Hall des Sports à Tournai. Accueil à 9h30 au Centre culturel de Comines où un café/croissant sera servi. Visite guidée du musée de la rubanerie et repas à la Howarderie au Bizet. Après-midi consacrée au Mémorial et à la visite de Ploegsteert 14-180. Visite suivie d'un circuit en car commentée sur les différents lieux des combats. Vers 17h30, dégustation de crêpes à la bière Baptiste et de la bière du même nom au Centre Culturel. Retour prévu à Tournai vers 19h30. Paf: 55 euros tout compris à verser au compte de l'Après BE83 7326 7201 2415. Inscription avant le 28 septembre uniquement chez Monique au 069/647.9430

Namur
Vendredi 17 et samedi 18 octobre

Voyage à Paris. Départ d'Anthée à 6h45 et de Ciney à 7h.

17/10: le matin, visite d'une cave à Champagne; midi: dîner libre à Reims; après-midi: en route vers Paris et tour en car des principaux monuments de Paris. A 20h, dîner spectacle au Paradis Latin; vers 23h30, hôtel.

18/10: déjeuner à l'hôtel, balade guidée en bateau sur la Seine; dîner; après-midi: Montmartre et Notre-Dame, temps libre.

Prix: 300 euros en chambre double, +50 euros pour single. Inscription au 071/713.642 (Janssens) ou 083/655.514 (Lamy) et paiement au BE51 1031 1496 3862 des Aînés de la FWA avant le 26 septembre au plus tard.